



Caisse cantonale de chômage

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

cch

# Rapport d'activité

2015

Caisse cantonale de chômage  
Fonds cantonal pour l'emploi  
GETAC



**SOMMAIRE**

<b>1.</b>	<b>2015 en bref .....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Partie générale .....</b>	<b>5</b>
2.1	Présentation de la caisse .....	6
2.2	La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2015 .....	7
2.3	Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel.....	7
<b>3.</b>	<b>Caisse cantonale de chômage.....</b>	<b>8</b>
3.1	Prestations .....	9
3.2	Décisions.....	17
3.3	Oppositions, demandes de remise .....	19
3.4	Lutte contre les abus.....	21
3.5	Contentieux .....	22
3.6	Frais d'administration .....	23
3.7	Surveillance.....	26
3.8	Révision des comptes .....	27
3.9	Compte d'exploitation et bilan .....	28
<b>4.</b>	<b>Fonds cantonal pour l'emploi (FCE) .....</b>	<b>30</b>
4.1	Compte d'exploitation et bilan .....	31
4.2	Ressources .....	33
4.3	Administration .....	38
4.4	Surveillance.....	38
4.5	Révision des comptes .....	38
<b>5.</b>	<b>GETAC .....</b>	<b>39</b>
5.1	Compte d'exploitation et bilan .....	40
5.2	Mission .....	42
5.3	Types de mesures.....	42
5.4	Activité principale du coordinateur, le placement .....	42
5.5	Types de postes proposés .....	42
5.6	Suivi et encadrement .....	42
5.7	Comparaison avec les années précédentes .....	43
5.8	Résultat global des mesures par type de contrats .....	47
5.9	Résultat du sondage .....	48
5.10	Surveillance.....	49
5.11	Révision des comptes .....	49

# 1. 2015 en bref

## SUR LE PLAN NATIONAL

### Rétrospective : Chômage en 2015 - Moyennes de l'année 2015

En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs s'est monté à 142'810 personnes, accusant une progression de 6'046 personnes, soit de 4,4% par rapport à l'année précédente. Il en résulte un taux de chômage moyen de 3,3%, soit une augmentation de 0,1 point de pourcentage par rapport au taux de 3,2% enregistré l'année précédente.

200'973 demandeurs d'emploi ont été dénombrés en moyenne annuelle en 2015, ce qui représente une augmentation de 9'146 personnes par rapport à 2014.

## SUR LE PLAN CANTONAL

### Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs par mois est passé de 6'773 en 2014 à 7'028 (+255) en 2015. Le taux de chômage moyen a progressé de 0,1 point pour atteindre 4,3%.

## AU NIVEAU DE LA CAISSE

### Enquête de satisfaction des bénéficiaires

Une enquête de satisfaction a été menée en 2015 auprès des bénéficiaires d'indemnités journalières de chômage. Les réponses obtenues témoignent dans l'ensemble d'un degré de satisfaction élevé de nos services. Les résultats détaillés de l'enquête sont publiés sur notre site Internet (Présentation du service - Actualités).

### Déménagement de notre succursale de Martigny

Depuis le 23 mars, les collaborateurs de notre succursale de Martigny accueillent assurés et partenaires dans leurs nouveaux locaux, rue du Léman 33. Ceux-ci sont idéalement situés à proximité du bâtiment de l'administration cantonale regroupant de nombreux services ou offices de l'Etat pour la région de Martigny, dont l'ORP.

### Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixée pour 2015 ont été atteints :

#### Au niveau de la direction

- Couverture totale des frais d'administration.
- Réussite de l'audit de renouvellement de l'association suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) et de la certification Valais excellence.
- Organisation du travail dans les succursales répondant à la fois aux besoins des collaborateurs et à ceux de notre clientèle.
- Augmentation des compétences des cadres en matière de gestion des conflits.
- Recensement des dangers liés aux activités de la caisse.
- Environnement : Sensibilisation des collaborateurs à la mobilité douce sur le nombre de kilomètres parcourus pour se rendre au travail.

#### Au niveau de la gestion des ressources humaines et support

- RH
  - Valorisation du processus d'évaluation.
  - Prévention des absences maladie liées à l'environnement de travail.
- Finances
  - Maintien de la qualité dans la gestion de la comptabilité et l'établissement des boulements.
- Infrastructures
  - Finalisation "technique" des prestations informatiques fournies par l'Etat du Valais.

#### Au niveau des prestations

- Maintien d'un service optimal aux assurés par un traitement rapide des courriels, des courriers et un taux élevé de prise en charge des appels téléphoniques.
- Maintien du haut niveau de qualité de traitement des dossiers.
- Développement des activités de placements réalisées par GETAC (Placements, mesures LIAS et stages professionnels).

#### Au niveau de l'amélioration continue

- Amélioration de la perception du service de contrôle interne (SCI) comme faisant partie intégrante du processus d'amélioration continue.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction des bénéficiaires d'indemnités journalières.

**Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)**

Le FCE disposait au 31 décembre 2014 d'un capital de Fr. 3'860'049.39. L'excédent de financement de Fr. 1'874'069.25 de l'année en cours le porte à Fr. 5'734'118.64 au 31 décembre 2015.

Au niveau des charges, le coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'499'519.00 et celui des mesures complémentaires cantonales à Fr. 5'172'371.60.

**GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)**

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures actives du marché du travail, rattaché à la caisse cantonale de chômage, a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents offices régionaux de placement ainsi qu'avec les services de l'Etat du Valais et les centres médicaux sociaux.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels.

A savoir aussi que GETAC a traité 500 dossiers en 2015, dont 208 n'ont pu se concrétiser, soit 41.6%. 98 demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

**Perspectives**

La forte appréciation du franc suisse par rapport à l'euro a durement affecté l'économie suisse en 2015. Ce choc a eu des effets négatifs très différents suivant les secteurs d'activité, tant en termes d'évolution de la valeur ajoutée en volume que de prix et d'emploi. Le Groupe d'experts de la Confédération s'attend à une poursuite de la hausse du chômage au cours des prochains mois (corrigé des influences saisonnières) et à une très légère baisse en 2017. En moyenne annuelle, le taux de chômage devrait atteindre 3,6% en 2016 et 3,5% en 2017.

Concernant le Valais, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), par son Observatoire de l'emploi (OVE), prévoit un taux de chômage de 4.4% en 2016 (+0.1 point par rapport à 2015).

**Remerciements**

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2016

**ABREVIATIONS UTILISEES**

AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LSP	Mesures LIAS stage pratique
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PQF	Programmes de qualification
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
ST6	Stage professionnel
UP	Unité de prestation

## 2. Partie générale

## 2.1 Présentation de la caisse

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET). La surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

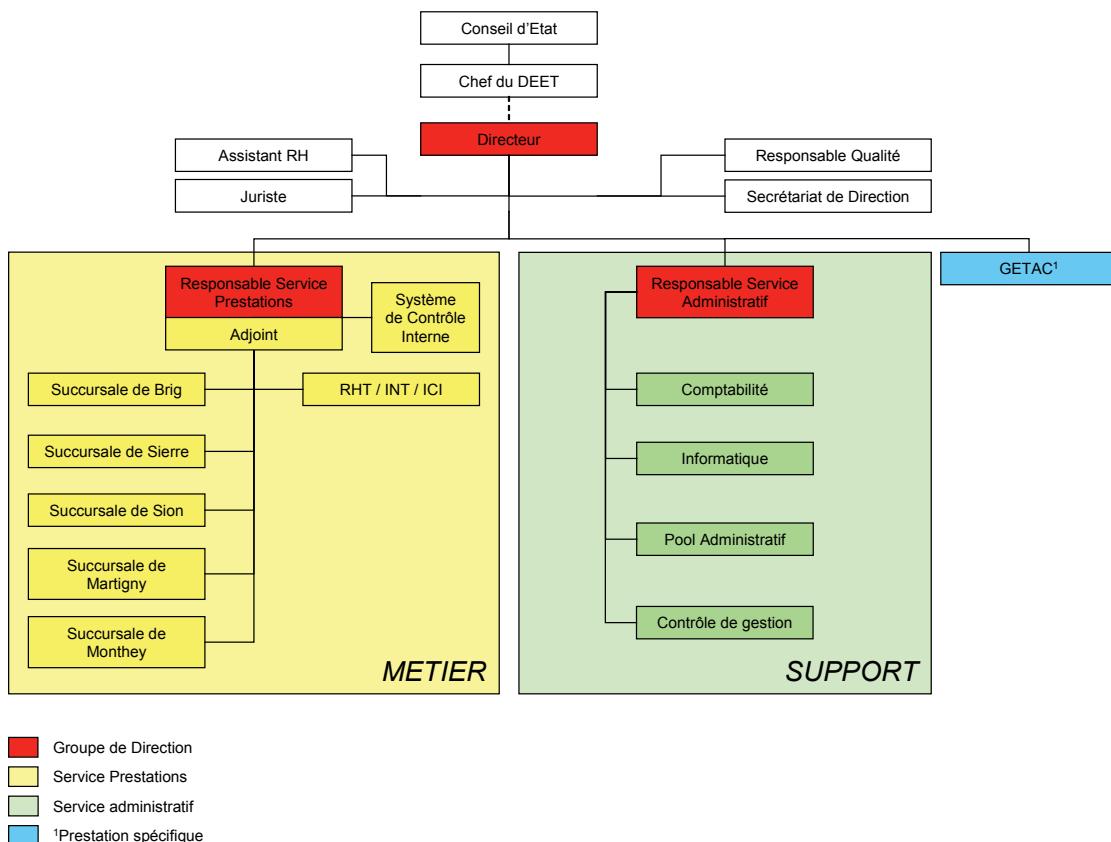
Disposant d'une administration centrale dont le siège est à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économique et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée "Valais excellence", ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.

### Organigramme



## 2.2 La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2015

5	succursales
47	collaborateurs (dont 15 à temps partiel et 2 apprenties) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
7 ans et 9 mois	en moyenne d'expérience par taxateur
9'513	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
33'042	appels reçus
46'115	décomptes envoyés (IC)
9'637	décisions formelles rendues
148.86 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
122	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT : 60 - INT : 62)
77	entreprises concernées par l'ICI
<b>FCE</b>	
358	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 8'499'519.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 5'172'371.60	coût des mesures complémentaires cantonales
<b>GETAC</b>	
11 ans et 2 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
500	assurés reçus
271	placements réalisés
81	personnes ayant retrouvé un emploi

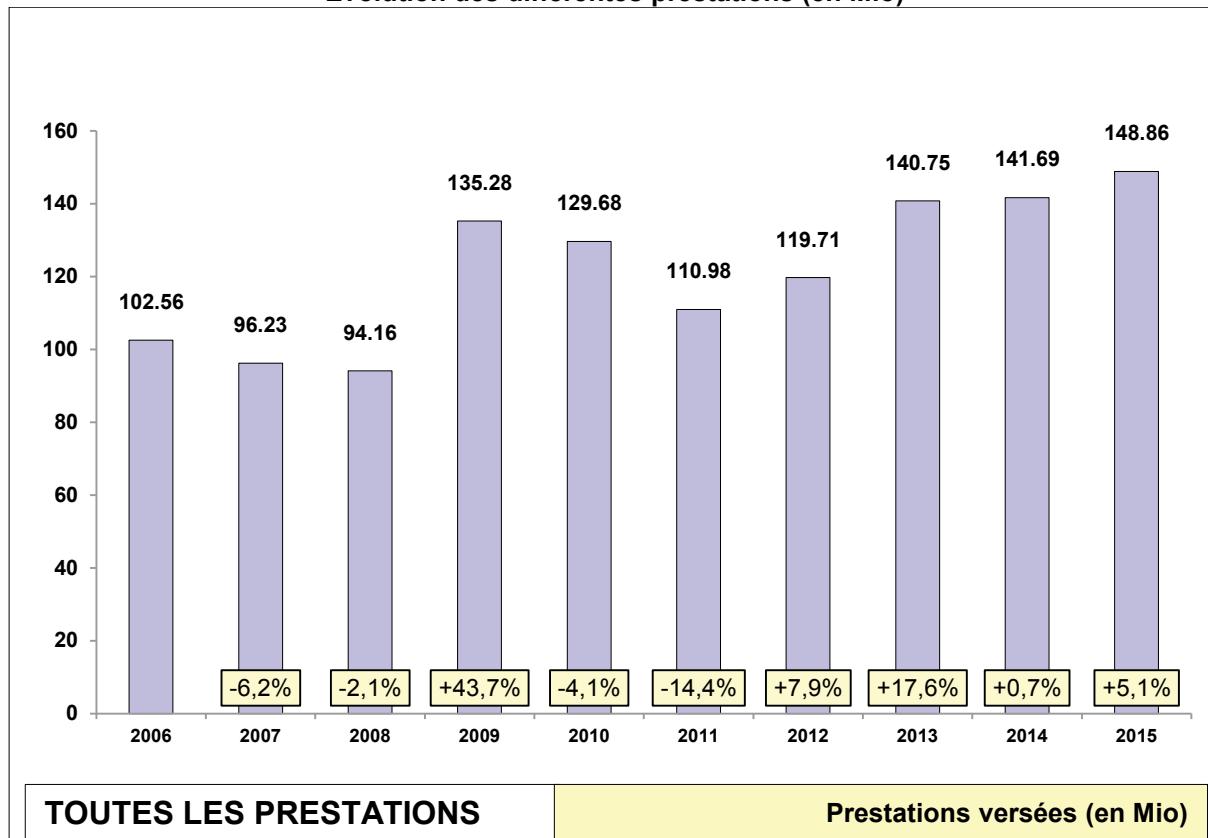
## 2.3 Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2014	42	18	24	39.4	41 ans et 3 mois
2015	47	17	30	42.5	41 ans et 5 mois

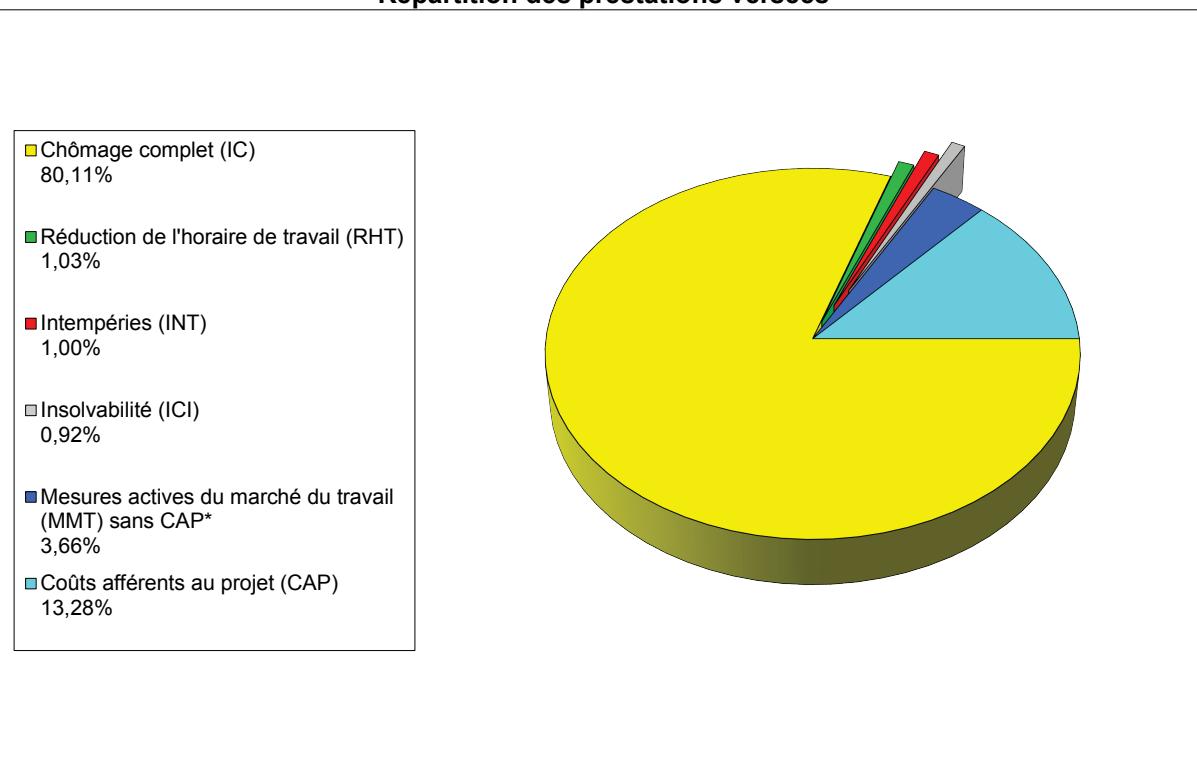
### 3. Caisse cantonale de chômage

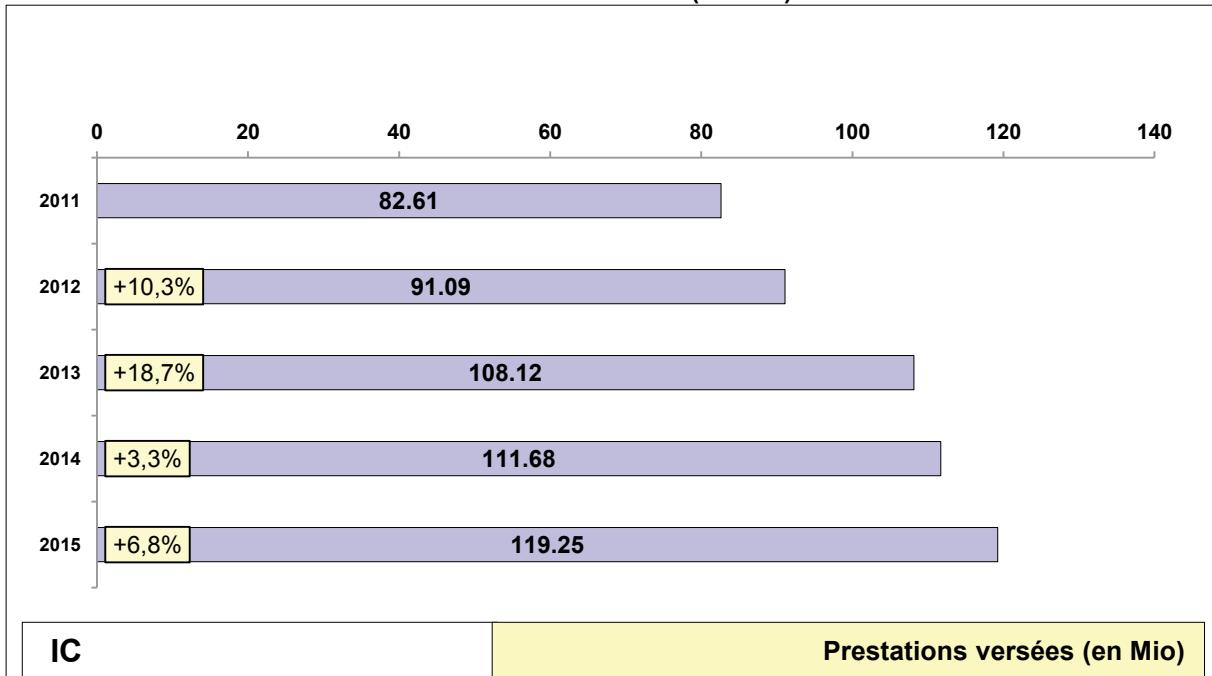
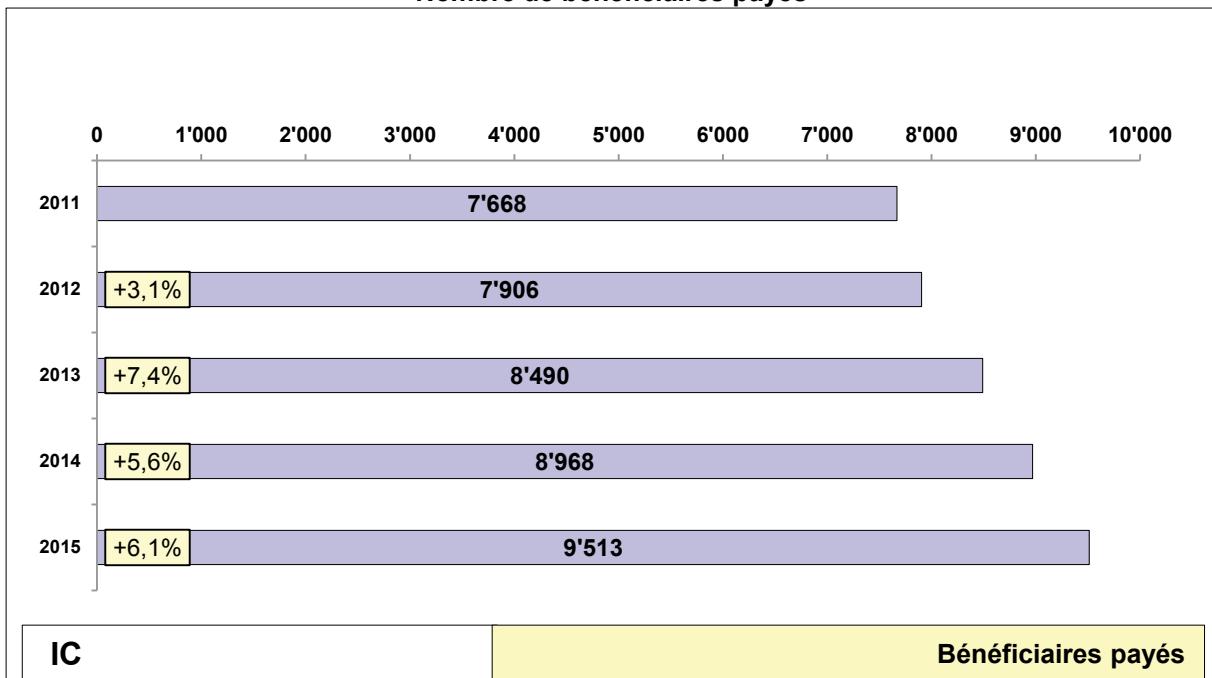
### 3.1 Prestations

**Evolution des différentes prestations (en Mio)**

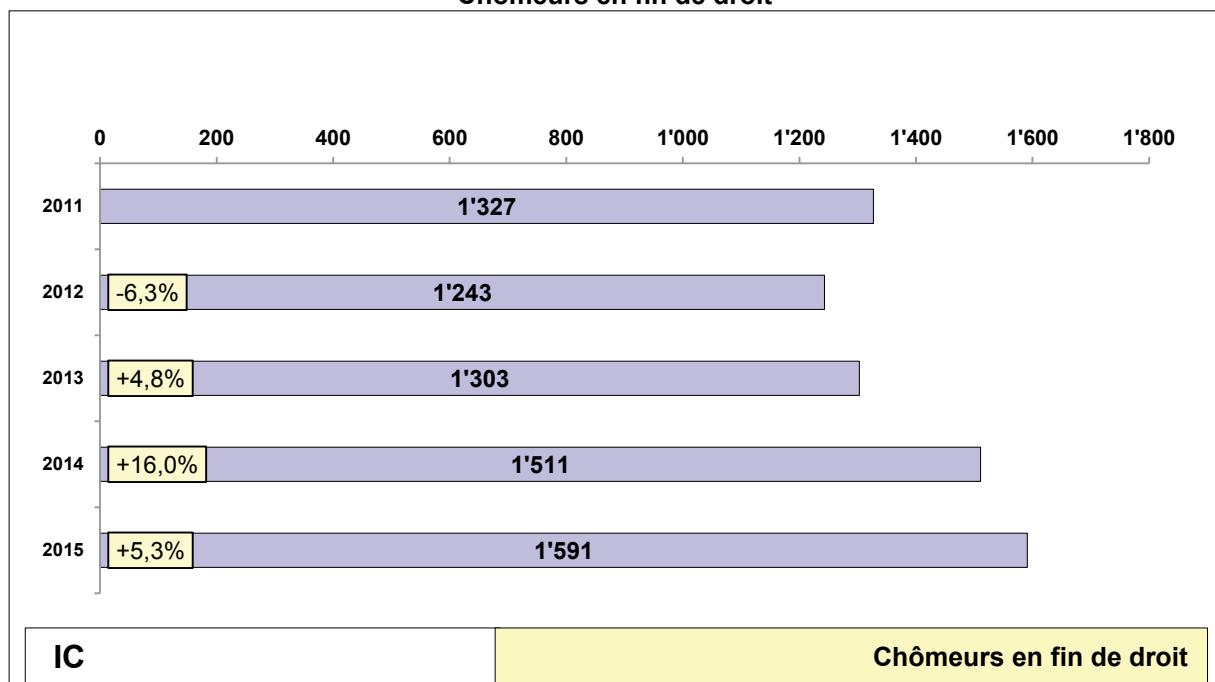


**Répartition des prestations versées**

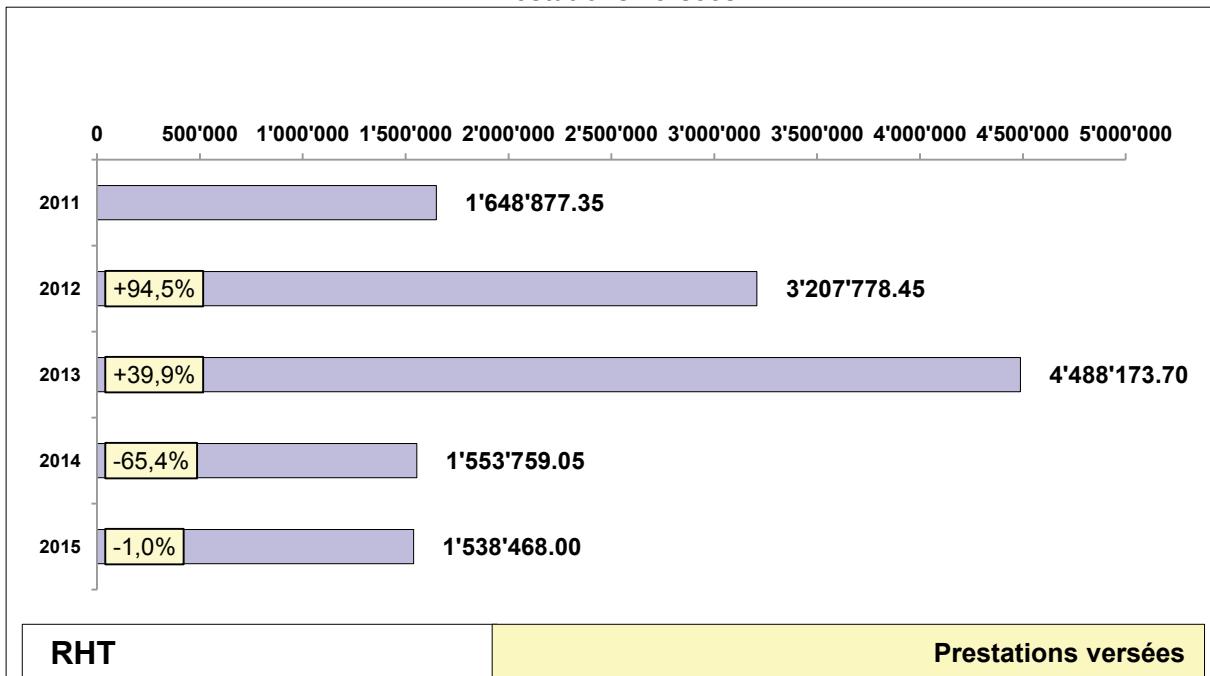


**INDEMNITES DE CHOMAGE (IC)****Prestations versées (en Mio)****Nombre de bénéficiaires payés**

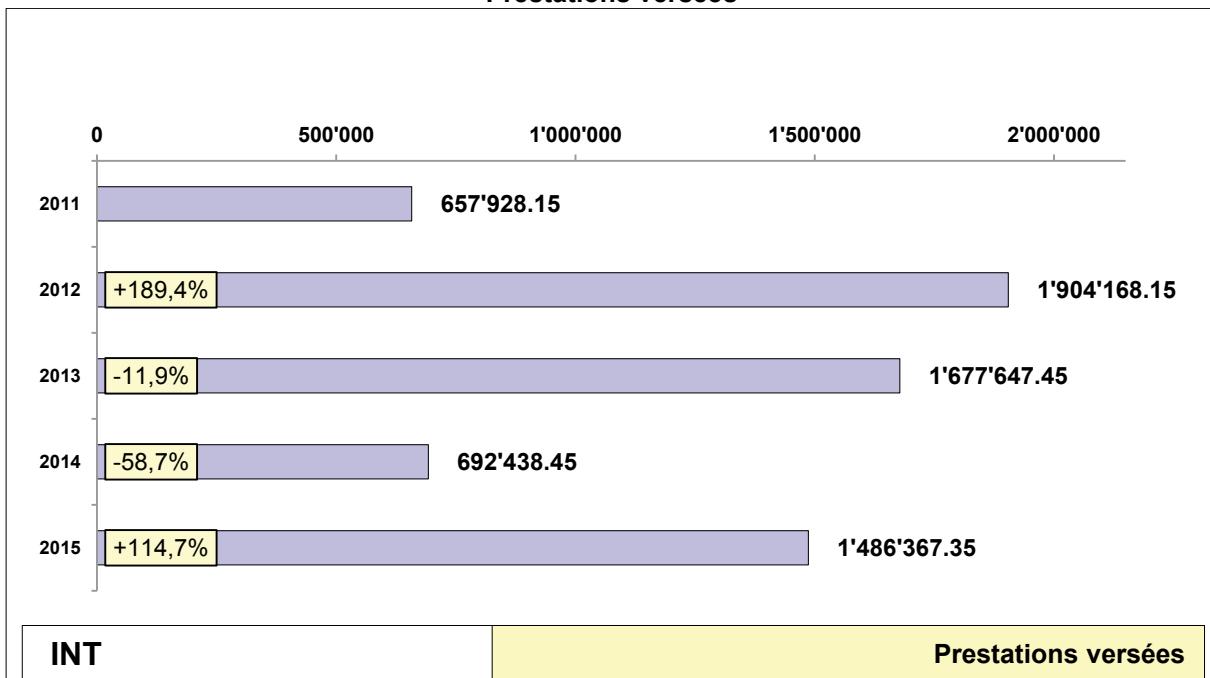
Nombre de jours indemnisés en 2015 : 749'021  
 Indemnité journalière moyenne : Fr. 159.20

**Chômeurs en fin de droit**

Sur 1'591 personnes arrivées en fin de droit, 529 ont obtenu un nouveau droit au chômage.

**REDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT)****Prestations versées****RHT****Prestations versées**

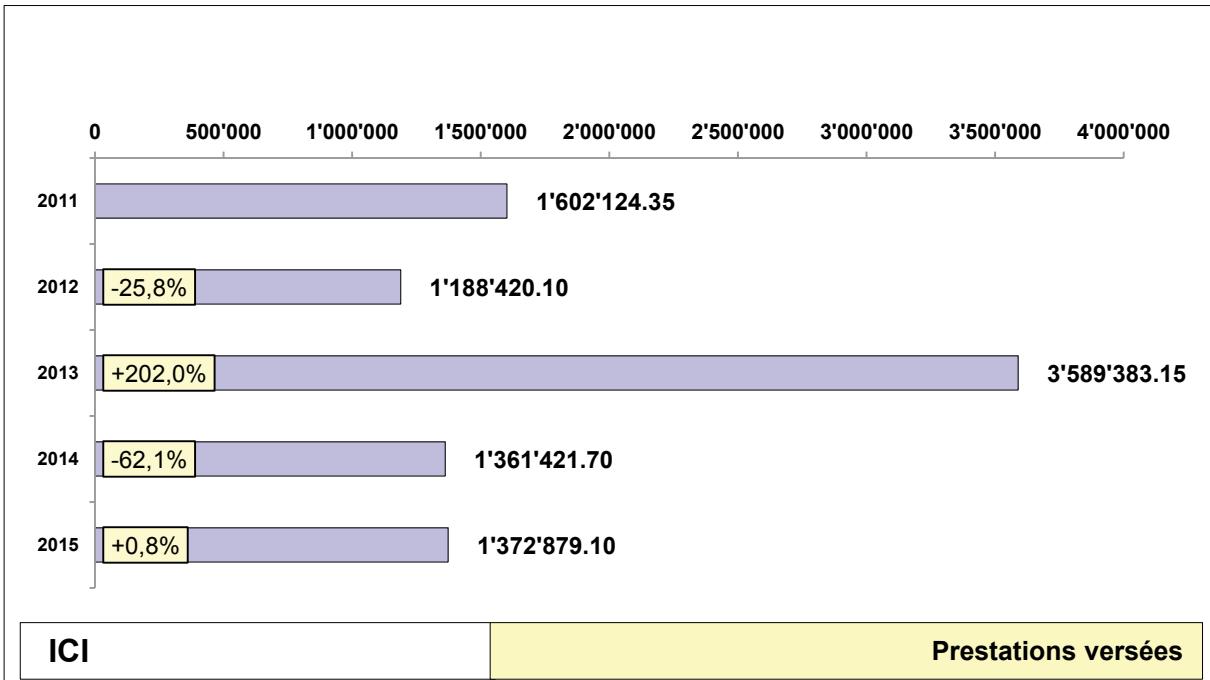
*Entreprises touchées* : 60  
*Travailleurs concernés* : 993  
*Heures chômées* : 63'250

**INTEMPERIES (INT)****Prestations versées****INT****Prestations versées**

*Entreprises touchées* : 62  
*Travailleurs concernés* : 663  
*Heures chômées* : 109'727

**INSOLVABILITE (ICI)**

(Seule notre caisse est légalement compétente pour l'examen du droit et le versement de cette prestation).

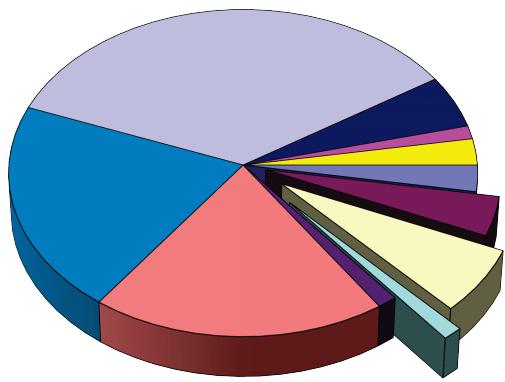
**Prestations versées**

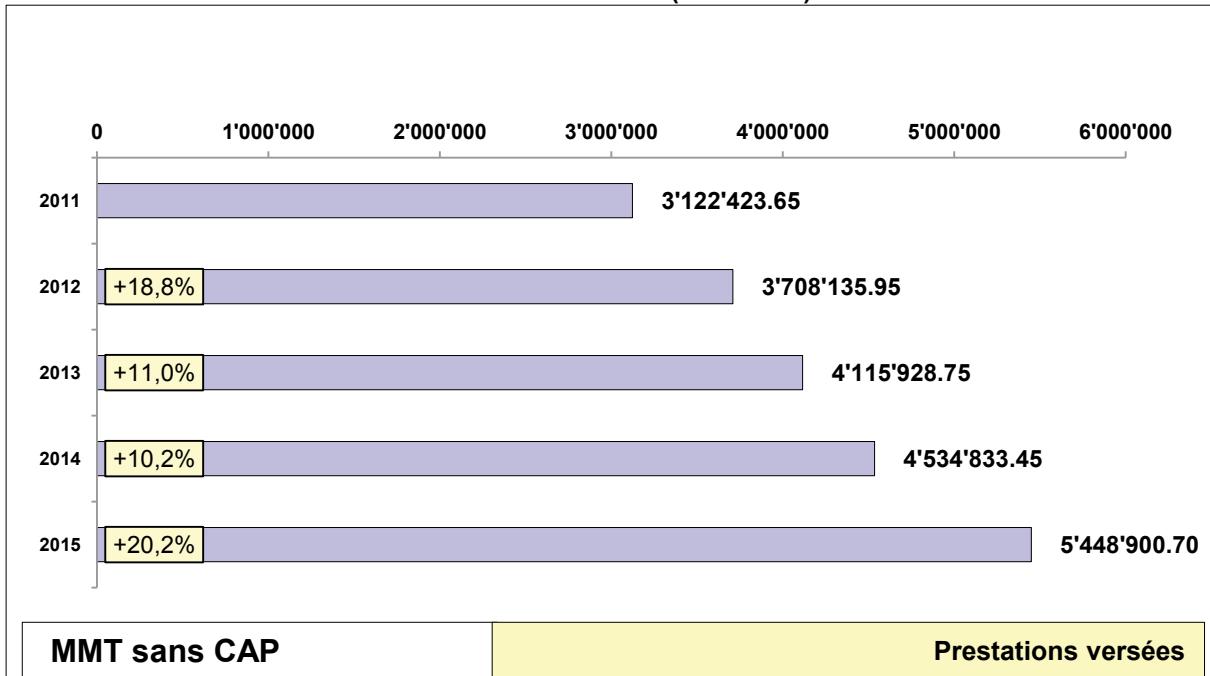
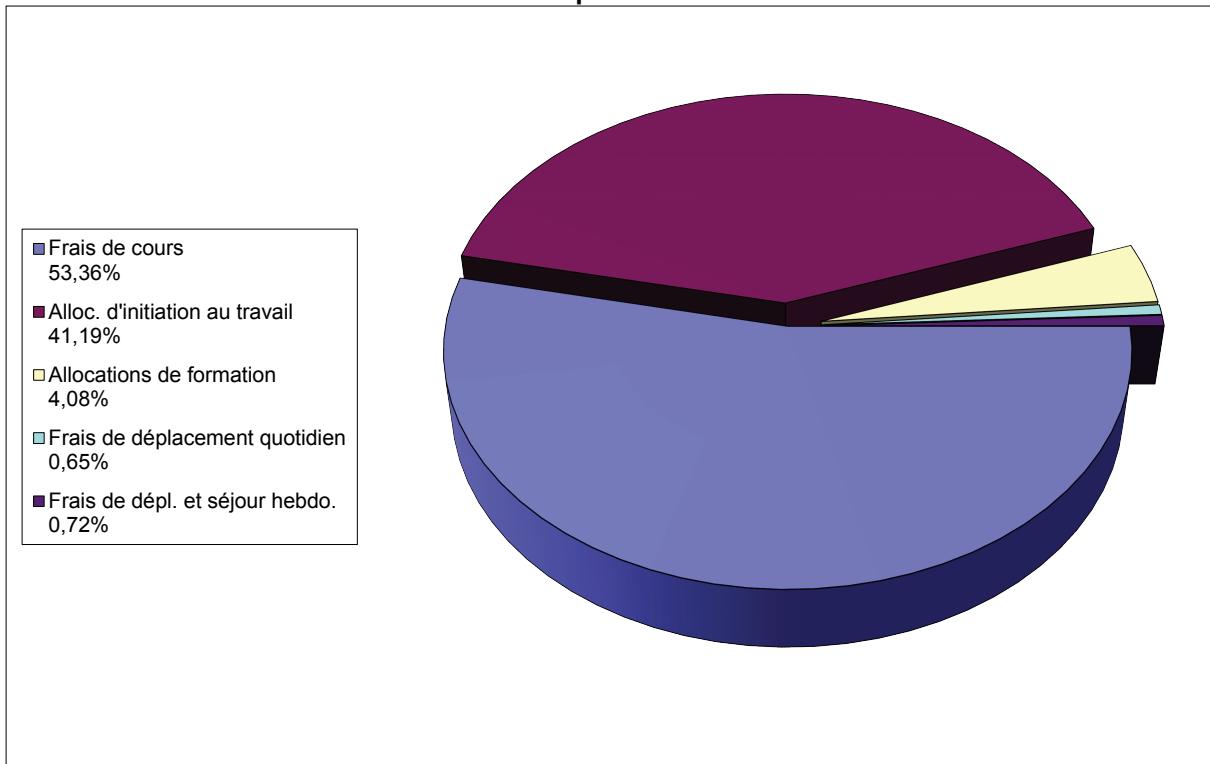
Entreprises touchées : 77  
Travailleurs concernés : 246

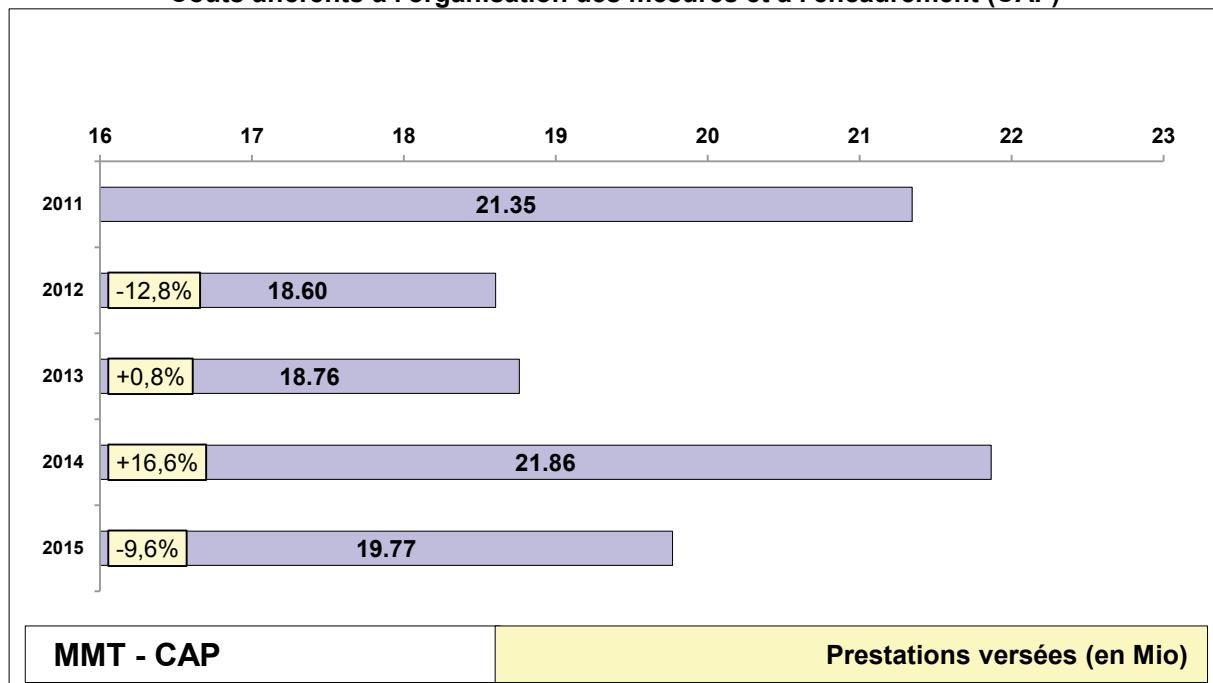
*Il est à noter qu'une entreprise traitée en ICI au cours de l'année 2015 a préalablement bénéficié de la RHT.*

**Entreprises touchées en ICI par domaine d'activité**

■ Activités de services administratifs et de soutien	2
■ Activités immobilières	3
□ Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5
■ Agriculture, sylviculture et pêche	1
■ Autres activités de services	1
■ Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	15
■ Construction	16
■ Hébergement et restauration	27
■ Industrie manufacturière	4
■ Santé humaine et action sociale	1
■ Transports et entreposage	2

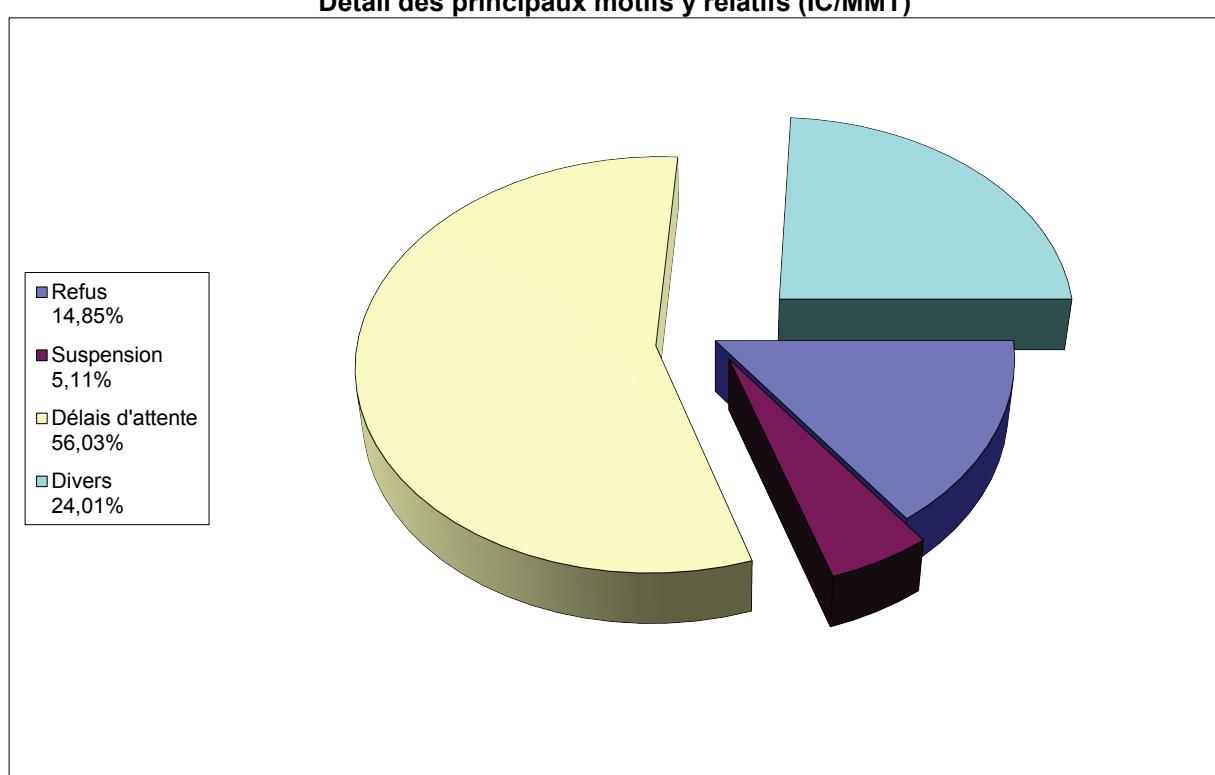
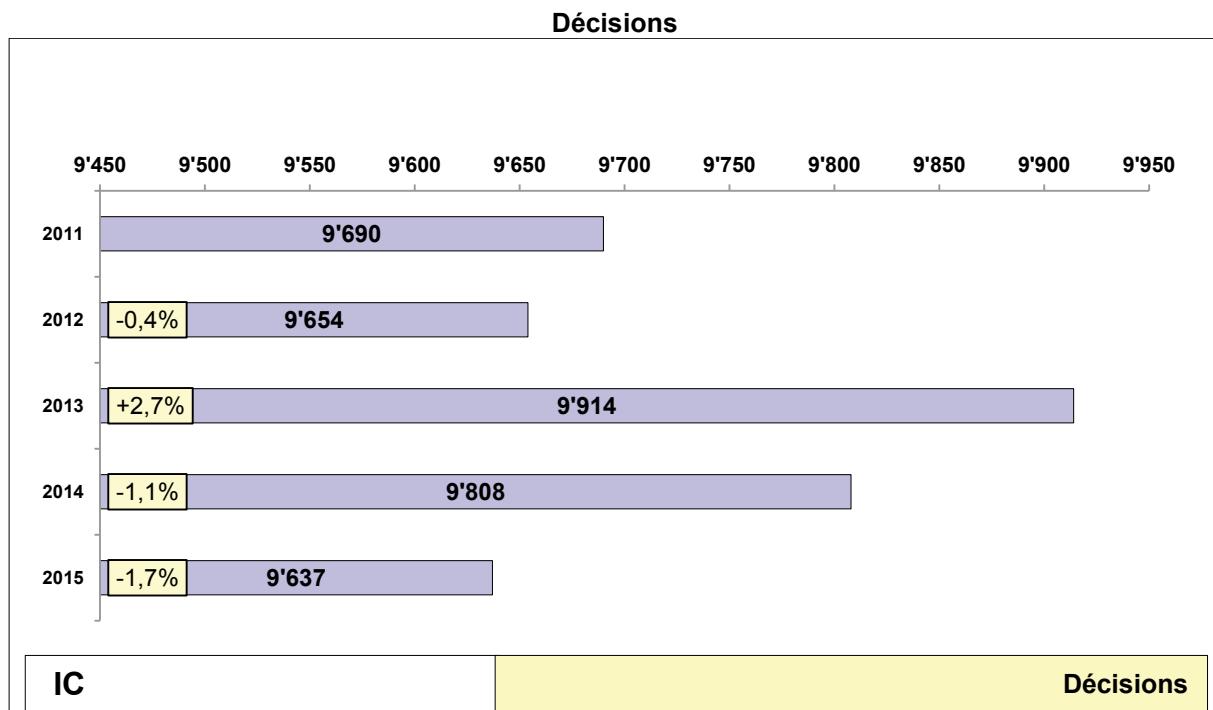


**MESURES RELATIVES AU MARCHE DU TRAVAIL (MMT)****Prestations versées (sans CAP)****Répartition**

**Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement (CAP)**

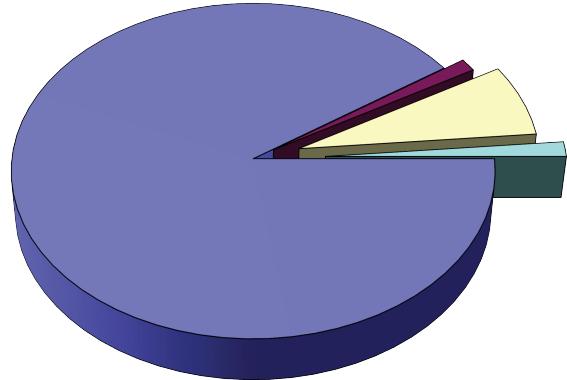
Rappel : Les coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement en matière de mesures actives du marché du travail sont comptabilisés selon la date valeur (exigence SECO) et non par année d'utilisation, ce qui peut provoquer des variations annuelles sensibles.

### 3.2 Décisions

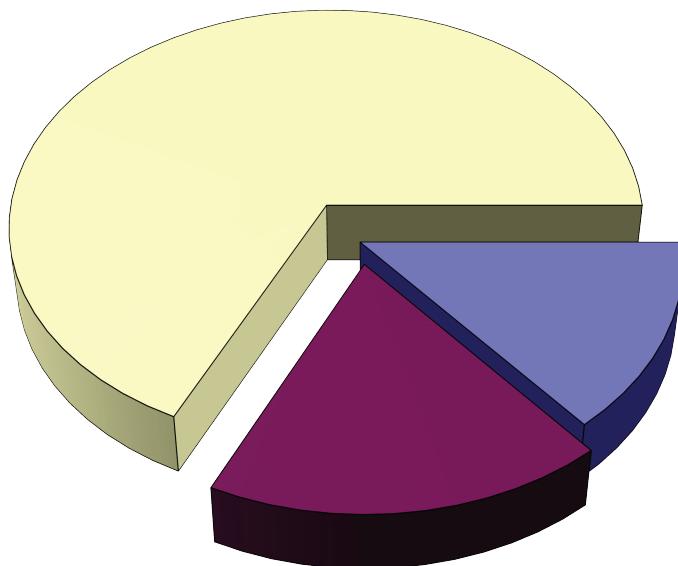


**Nature des suspensions**

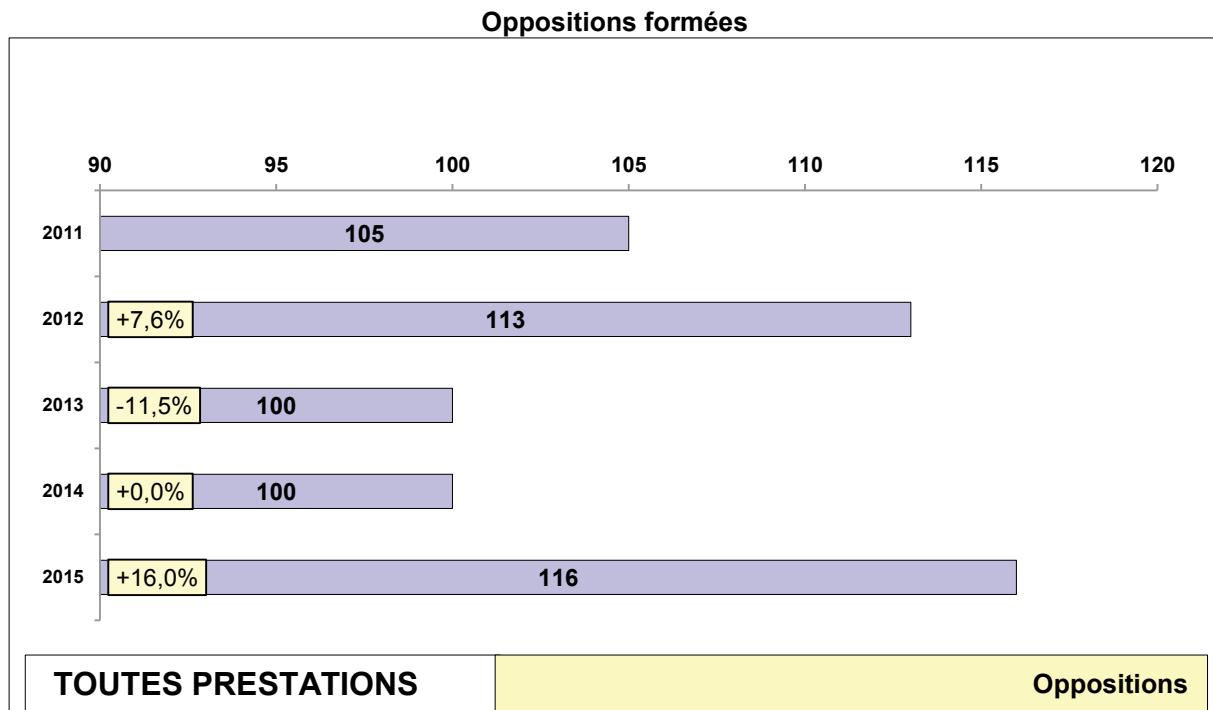
■ Sans travail par sa propre faute 90,43%
■ Renonciation à des prétentions de salaire au détriment de l'assurance 1,22%
□ Indications fausses ou incomplètes, infraction à l'obligation de renseigner, tentative d'obtention frauduleuse d'indemnités 6,92%
■ Inobservation des prescriptions de l'office du travail 1,43%

**Degré de faute**

■ Faute légère (1 à 15 jours)
■ Faute moyenne (16 à 30 jours)
■ Faute grave (31 à 60 jours)
■ Faute très grave (plus de 60 jours)



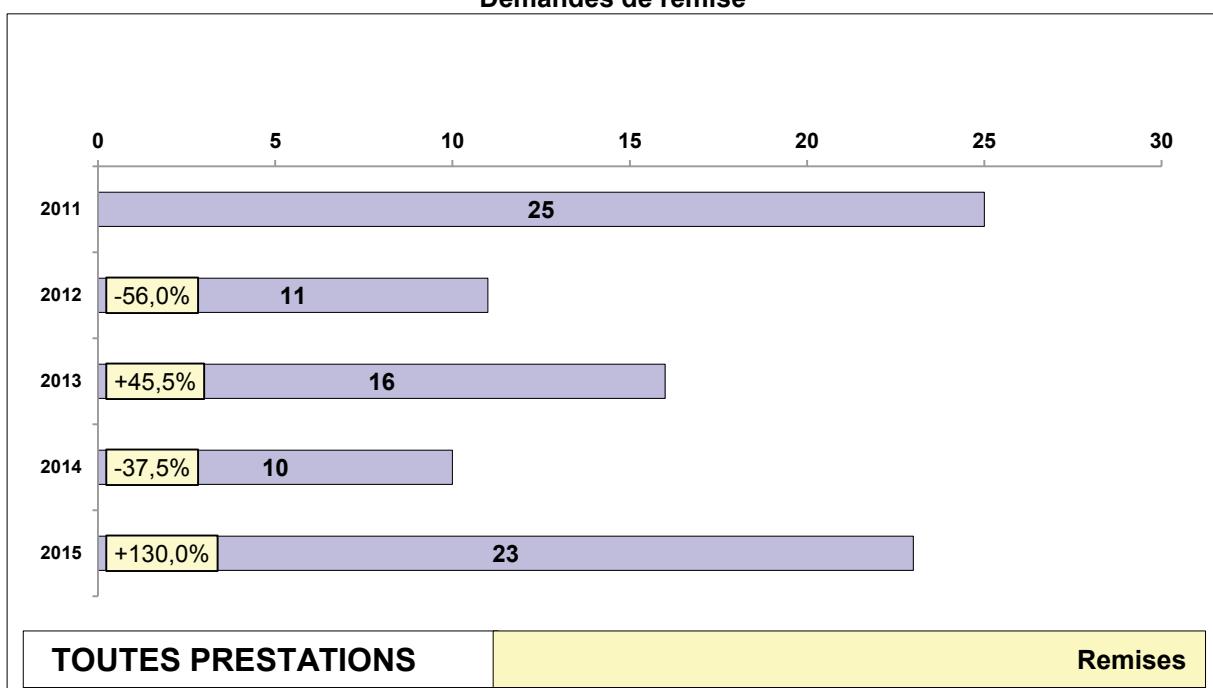
### 3.3 Oppositions, demandes de remise (toutes prestations)



**Oppositions examinées**

Oppositions de	Admises	Admises partiellement	Rejetées	Irrecevables	En suspens	Totaux
2012			2	1	1	4
2013					1	1
2014	4	4	15	4	1	28
2015	7	9	63	16	9	104
<b>Totaux</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>80</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>137</b>

12 recours ont été introduits contre les décisions sur opposition.

**Demandes de remise**

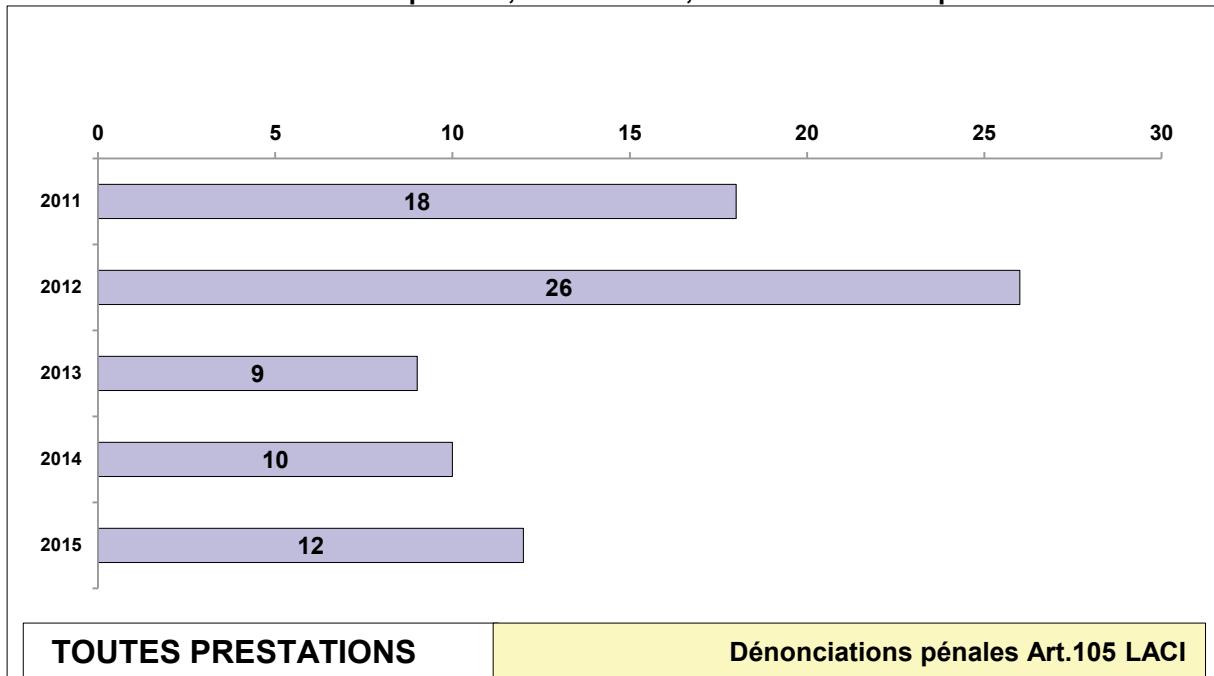
*Une demande de remise est une demande de libération de rembourser un montant versé à tort.*

### 3.4 Lutte contre les abus

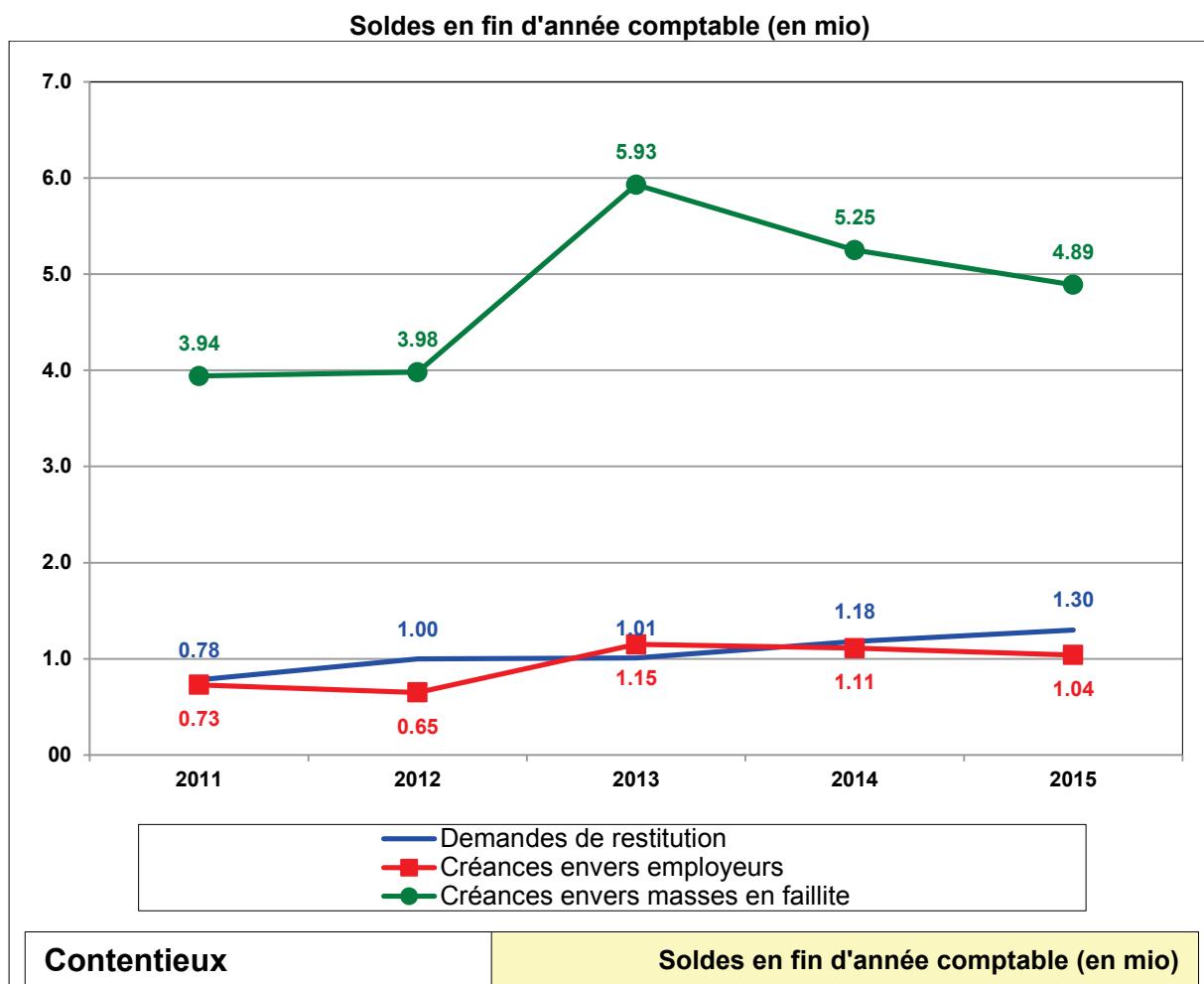
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations (Cf. décisions et nature des suspensions sous chiffre 3.2), la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses

ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

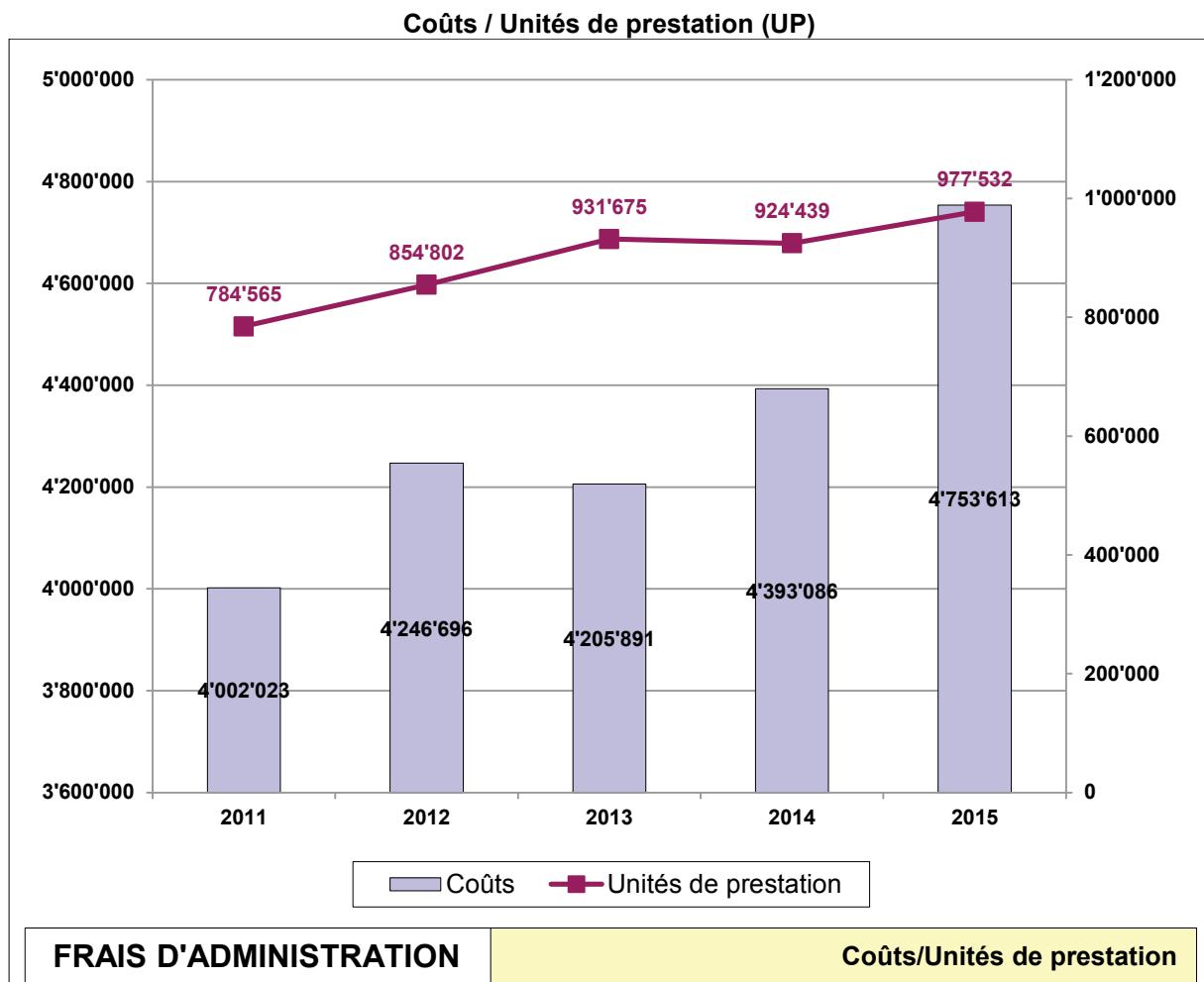
Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal

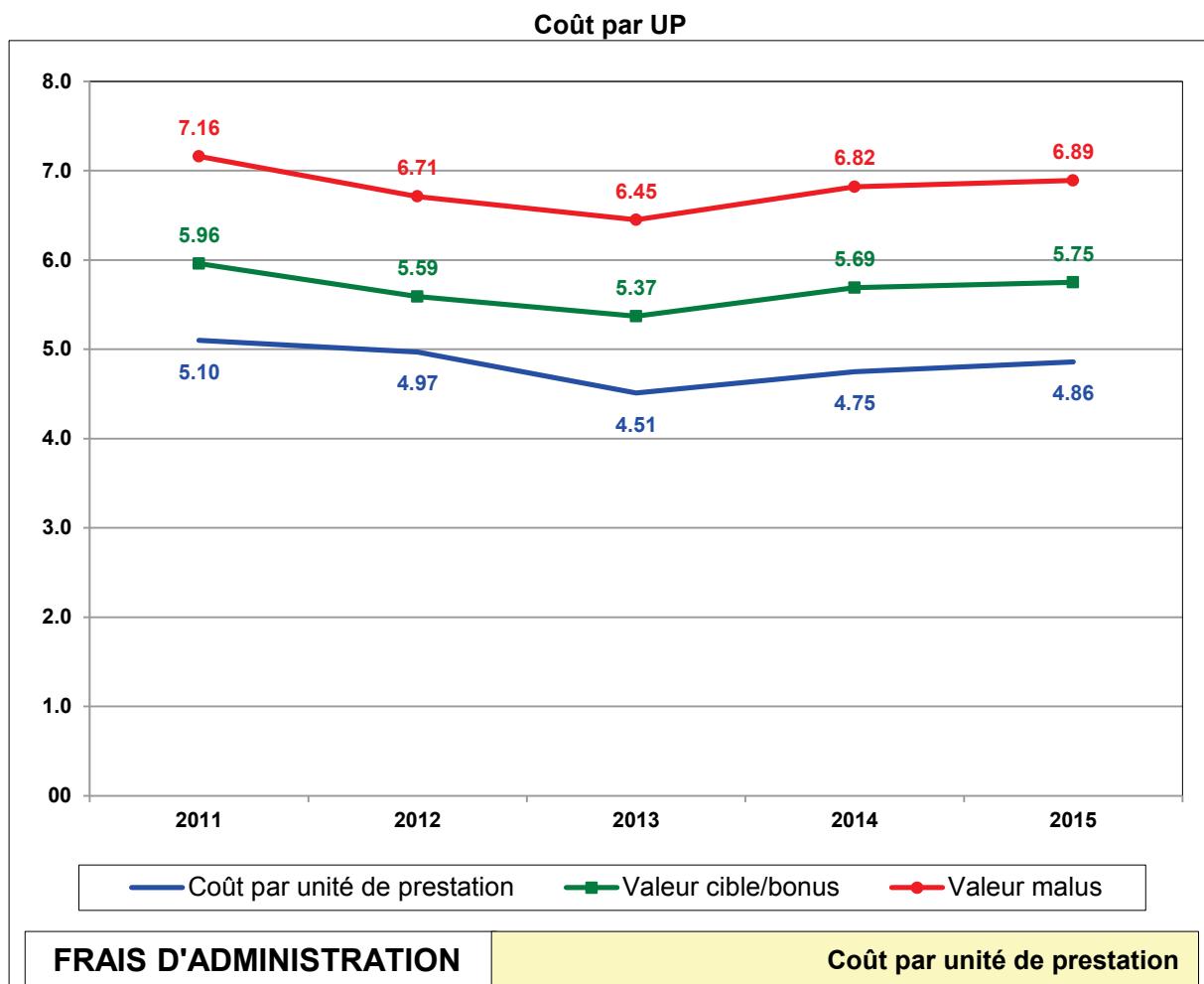


### 3.5 Contentieux



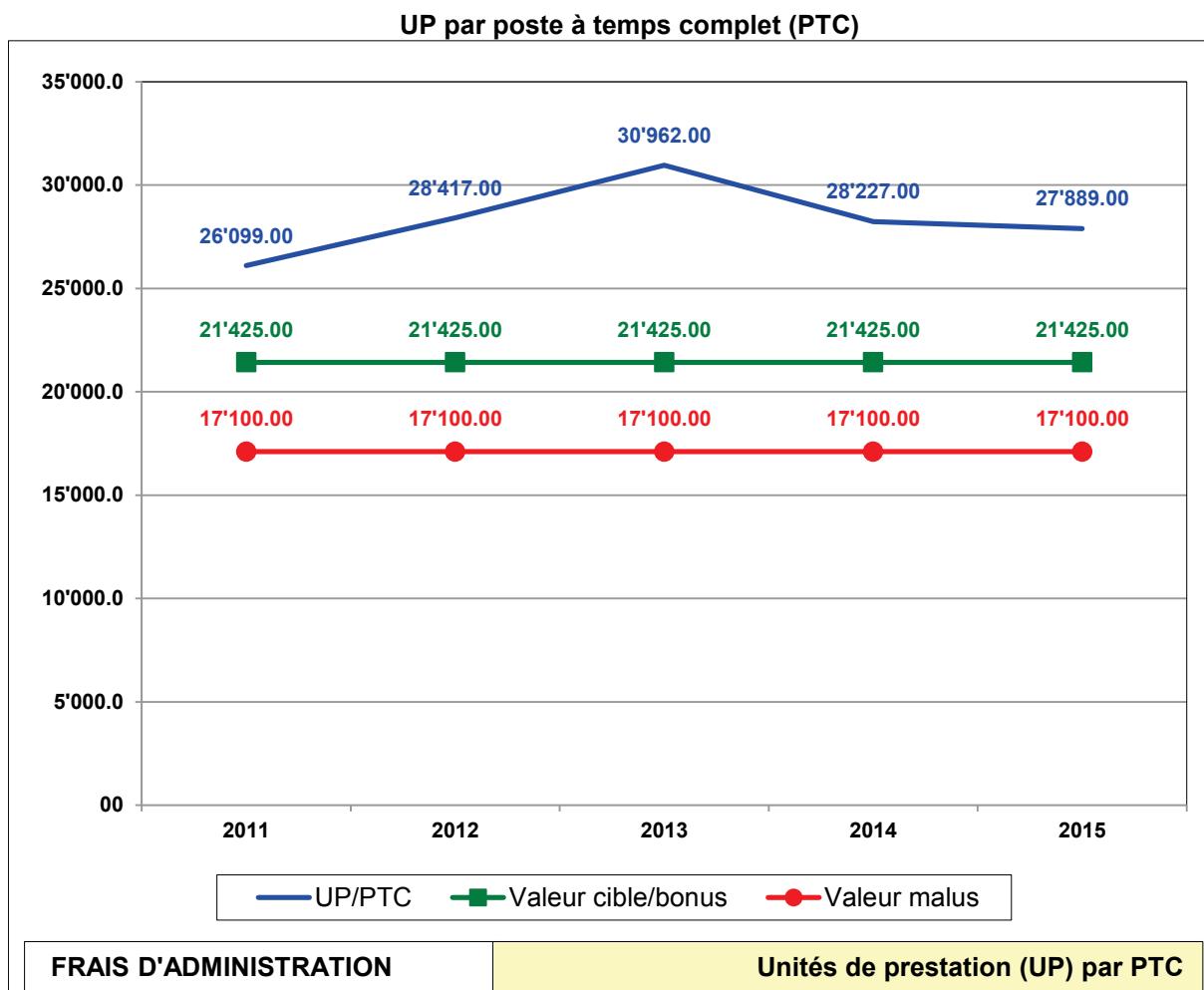
### 3.6 Frais d'administration





Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.86 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.89 par rapport à la valeur cible / bonus fixée à Fr. 5.75. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 2.03 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.89. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

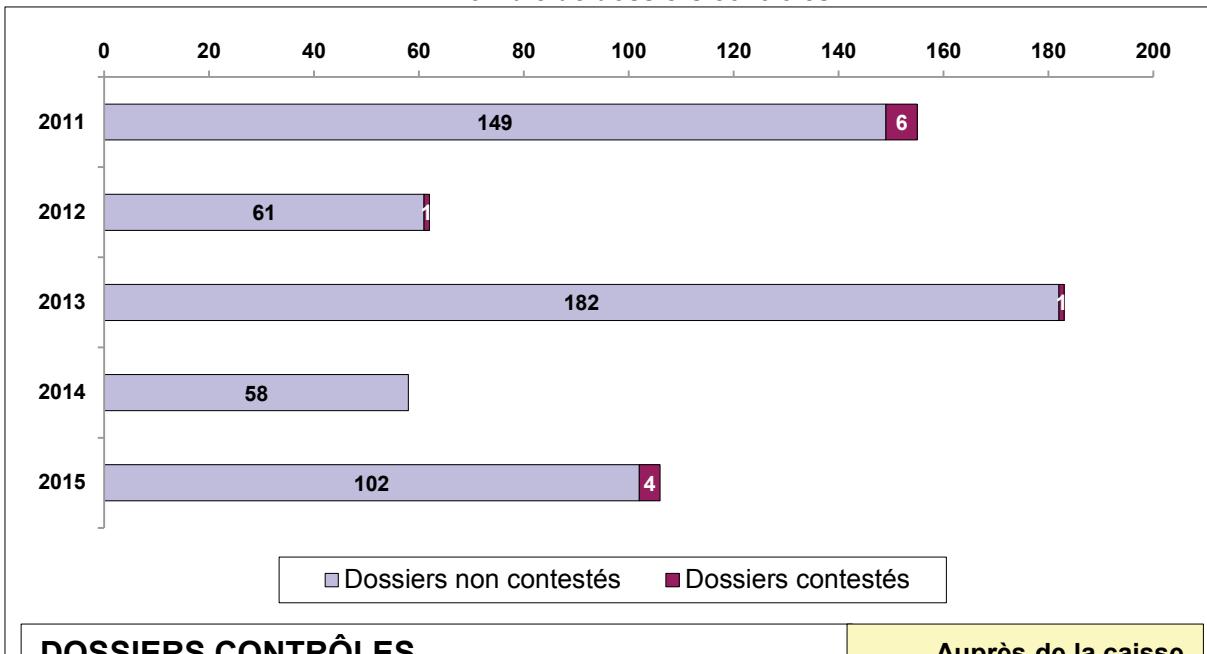


Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 27'889 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### 3.7 Surveillance

La Confédération exerce la surveillance. Les contrôles opérés par le SECO, secteur Inspection, portent principalement sur l'application du droit. Chaque succursale / secteur d'activité de la caisse est contrôlé une fois tous les deux ans.

**IC - Nombre de dossiers contrôlés**



#### DOSSIERS CONTRÔLES

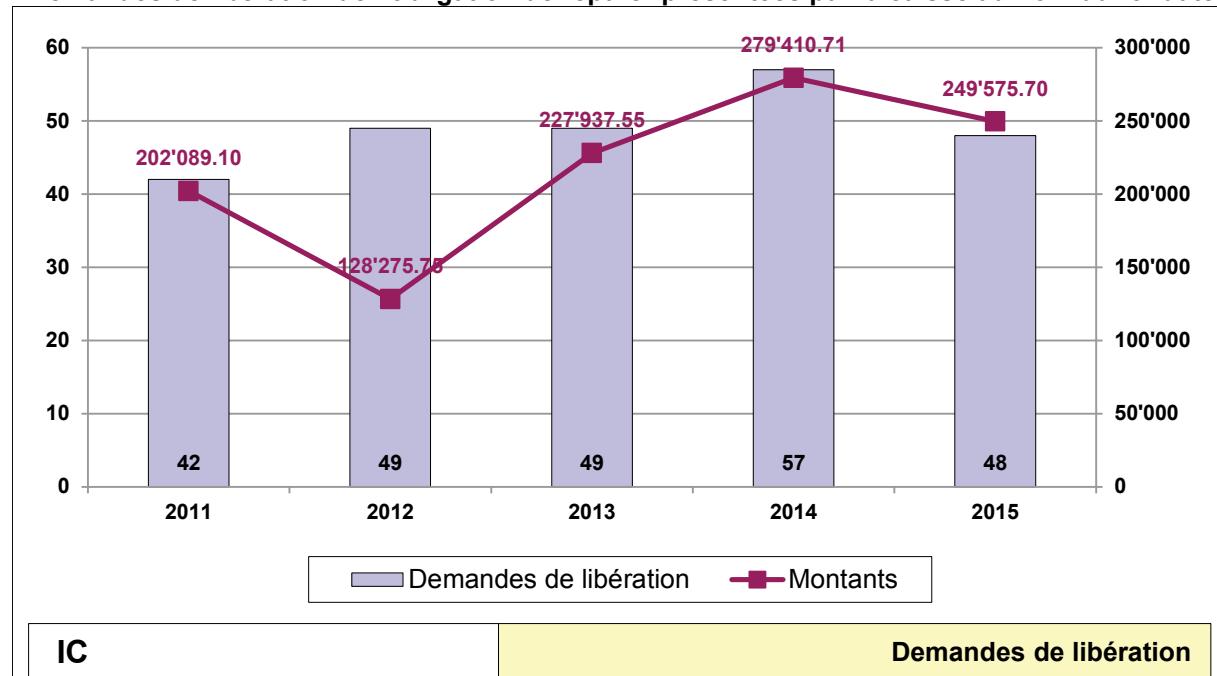
#### Auprès de la caisse

Montants non contestés : Fr. 2'373'622.75  
Montants contestés : Fr. 13'013.50

En 2015, le contrôle du secteur ICI - RHT - INT a porté sur 18 dossiers pour un montant de Fr. 249'503.10. 2 dossiers ont été contestés pour un montant de Fr. 8'936.50.

Lorsqu'une prestation versée à tort est irrécupérable par la caisse à la suite d'un contrôle du SECO ou en raison de l'impossibilité d'encaisser la somme demandée en restitution, cette dernière a l'obligation de demander à l'autorité de surveillance d'être libérée de l'obligation de réparer. Cette libération n'intervient qu'en cas d'absence de faute de la caisse ou de faute qualifiée de "légère".

#### Demandes de libération de l'obligation de réparer présentées par la caisse au nom du fondateur



En 2015, 1 demande de libération s'est soldée par une mise à charge du fondateur d'un montant de Fr. 2'326.05.

#### 3.8 Révision des comptes

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

# Annexes

## 3.9 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>au 31.12.2014</b>	<b>au 31.12.2015</b>
Ind. de chômage soumises à cotis.	108'909'075.45	116'515'772.10
Ind. de chômage non soumises à cotis.	579'778.35	470'894.85
Allocations familiales	2'195'462.20	2'262'959.85
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	1'553'759.05	1'538'468.00
Ind. en cas d'intempéries	692'438.45	1'486'367.35
Ind. en cas d'insolvabilité	1'361'421.70	1'372'879.10
Frais afférents au projet	21'864'788.90	19'768'252.90
Allocations de formation	158'927.30	222'052.80
Frais de cours	2'483'879.40	2'908'073.10
Allocations d'initiation au travail	1'835'069.00	2'244'202.15
Contributions aux frais de déplacement	32'610.10	35'584.50
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	24'347.65	38'988.15
Frais de justice et de procédure	2'200.00	9'700.00
Frais de poursuites	25'897.30	30'890.80
Frais d'examen de la cch	3'488.90	2'002.45
Bonification pour risque de responsabilité	34'556.25	14'796.70
Frais d'administration	4'393'086.46	4'753'613.76
Bonus	29'053.00	41'450.00
Charges des intérêts	0.00	0.00
Amortissements divers	9'338.51	16'616.10
Autres charges	0.00	0.00
Programmes de stabilisation	0.00	0.00
Charges des avances Accords bilatéraux	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>146'189'177.97</b>	<b>153'733'564.66</b>
<b>RECETTES</b>		
Produit insolvabilité	855'184.68	790'538.90
Produit stages professionnels	139'966.55	135'902.40
Remboursement d'anciennes prestations	0.00	0.00
Prestations échues	2'336.50	0.00
Produit responsabilité du fondateur	4'481.40	2'326.05
Cotisations AVS sur IC	5'608'894.70	6'000'566.60
Cotisations LPP sur IC	657'801.85	581'759.20
Cotisations AANP sur IC	2'869'166.30	3'068'904.55
Produit provenant de frais de justice et de procédure	0.00	700.00
Remboursement de frais de poursuite	28'423.65	32'082.80
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	1'401.65	123.65
Définitions d'arrondis	21.11	35.11
Produit des remboursements - général	0.00	-190.85
Avances du SECO	137'600'000.00	145'080'000.00
Exportation de prestations Accords bilatéraux	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>147'767'678.39</b>	<b>155'692'748.41</b>
Excédent de recettes	1'578'500.42	1'959'183.75
Excédent de dépenses		

Désignation des comptes selon la terminologie du SECO

**Bilan**

<b>ACTIF</b>	<b>au 31.12.2014</b>	<b>au 31.12.2015</b>
Caisses	829.15	799.00
Postes	46'351.69	0.00
Banques	3'374'730.45	5'093'191.70
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'184'895.60	1'303'637.46
Avances servies aux bénéficiaires	38'724.20	23'044.85
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	1'118'530.05	1'047'025.95
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	5'254'776.80	4'896'498.50
Créances stages professionnels	36'985.35	54'944.10
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	129'571.15	161'485.60
Avoir impôt anticipé	270.40	42.90
Actifs de régularisation	15'943.70	5'486.55
Machines et mobilier de bureau	5'558.00	96.00
Logiciels	16.00	3.00
Matériel informatique	9'275.00	5'549.00
Transformations immobilières	89'587.00	148'723.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11'306'044.54</b>	<b>12'740'527.61</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	6'797.00	7'488.05
Dettes à court terme AEP	2'062.00	2'062.00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	-22.10	0.00
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme	13'395.10	0.00
Dettes sur provision art. 29	1'120'774.95	1'047'366.00
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	5'254'776.80	4'896'498.50
Dettes sur provision bonification risque responsabilité	248'710.95	261'393.05
Dettes sur provision stages professionnels	36'985.35	54'944.10
Dettes résultant des frais d'administration	225'339.20	92'012.57
Dettes sur provisions bonus	96'789.75	120'642.00
Passifs transitoires	20'613.05	19'115.10
Fonds de roulement	4'279'822.49	6'239'006.24
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11'306'044.54</b>	<b>12'740'527.61</b>

*Désignation des postes selon la terminologie du SECO*

## 4. Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

## 4.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2015	Ecart au compte 2014
	Détail	Somme
	Fr.	Fr.
<b>Charges</b>		
<b>En application de la LEMC<sup>1</sup></b>		
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>		
Participation financière aux mesures	8'499'519.00	13'671'890.60
Participation financière aux mesures 2015	8'243'000.00	-
Participation financière aux mesures 2014	8'369'000.00	273'260.65
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	256'519.00	
Participation 2015	470'000.00	
Participation 2014	-213'481.00	
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>5'172'371.60</b>	
Allocations cantonales d'initiation au travail	279'885.95	
Stages professionnels cantonaux	8'999.55	
Contributions cantonales aux frais de déplacement	-	
Programmes de qualification	4'580'684.00	
Programmes de qualification 2015	4'810'370.75	
Contrats d'insertion professionnelle / Programmes de qualification 2014	-229'686.75	
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	90'000.00	
Mesures 2015	95'000.00	
Mesures 2014	-5'000.00	
Contrats d'activité professionnelle	207'678.50	
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	5'123.60	
Mesures 2015	10'123.60	
Mesures 2014	-5'000.00	
<b>Frais d'exploitation des offices régionaux de placement</b>		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-	
Frais 2015	15'000.00	
Frais 2014	-15'000.00	
<b>Risque responsabilité</b>		
Service industrie, commerce et travail	-	
Assurance chômage	-	
<b>Dépenses pour tiers entièrement compensées</b>	<b>539'540.65</b>	1'714.30
<b>Institutions</b>	<b>539'540.65</b>	
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	539'540.65	
<b>Frais d'administration</b>	<b>69'421.15</b>	5'874.78
<b>Administration et gestion</b>	<b>69'212.30</b>	
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	28'578.10	
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	40'283.20	
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	351.00	
<b>Taxes, frais bancaires et divers</b>	<b>208.85</b>	
<b>Dépenses diverses</b>		fr.
<b>Total charges</b>	<b>14'280'852.40</b>	
<b>Produits</b>		
<b>Financement</b>		
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>16'119'240.65</b>	9'714.30
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	432'847.85	
<b>Canton</b>	<b>106'692.80</b>	
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	106'692.80	
<b>Alimentation</b>	<b>15'579'700.00</b>	
Part canton	10'905'790.00	
Part communes	4'673'910.00	
<b>Intérêts</b>	<b>681.00</b>	4'282.75
<b>Produits divers</b>	<b>35'000.00</b>	2'384.15
<b>Total produits</b>	<b>16'154'921.65</b>	
<b>Excédent de financement</b>	<b>1'874'069.25</b>	257'487.27

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMLT.

**Bilan**

	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
<b>Actif</b>				
<b>Banque</b>	<b>14'860'085.85</b>		<b>16'720'065.25</b>	+ 1'859'979.40
<b>Comptes courants - débiteurs</b>	<b>78'917.20</b>	246.25	<b>79'319.15</b>	+ 401.95
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		-		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		-		
Autres débiteurs		79'072.90		
Prêt au canton		-		
<b>Investissements</b>	<b>1.00</b>	1.00	<b>1.00</b>	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
<b>Actifs transitoires</b>	<b>32'615.85</b>	35'000.00	<b>35'000.00</b>	+ 2'384.15
Produits à recevoir				
<b>Total actif</b>	<b>14'971'619.90</b>		<b>16'834'385.40</b>	+ 1'862'765.50
<b>Passif</b>				
<b>Prestations à payer et créanciers divers</b>	<b>58'791.25</b>		<b>66'028.45</b>	+ 7'237.20
<b>Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal</b>	<b>174'855.30</b>		<b>52'834.60</b>	- 122'020.70
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		52'834.60		
<b>Provisions</b>	<b>408'943.41</b>	217'836.50	<b>408'943.41</b>	-
Risque responsabilité SICT/ORP		191'106.91		
Mesures cantonales spécifiques				
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>851'078.05</b>		<b>884'588.20</b>	+ 33'510.15
Projet VS-link		111'889.10		
Projet AFOTEC		772'699.10		
<b>Passifs transitoires</b>	<b>9'617'902.50</b>		<b>9'687'872.10</b>	+ 69'969.60
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		8'934'000.00		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		8'369'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		565'000.00		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>725'294.00</b>			
Programmes de qualification		692'687.40		
Allocations d'initiation au travail		17'581.50		
Autres mesures		15'025.10		
Divers		28'578.10		
<b>Fonds cantonal</b>	<b>3'860'049.39</b>		<b>5'734'118.64</b>	+ 1'874'069.25
Fonds cantonal au 31.12.2014		3'860'049.39		
Excédent de financement 2015		1'874'069.25		
<b>Total passif</b>	<b>14'971'619.90</b>		<b>16'834'385.40</b>	+ 1'862'765.50

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

## 4.2 Ressources

### Evolution (Art. 47 LEMC)

Participation					
Année		Canton	Communes		Totaux
1996 - 2005	fr.	38'692'500.00	fr.	36'657'500.00	fr. 75'350'000.00
2006*	fr.	7'076'000.00	fr.	4'524'000.00	fr. 11'600'000.00
2007	fr.	7'076'000.00	fr.	4'524'000.00	fr. 11'600'000.00
2008**	fr.	7'308'000.00	fr.	4'292'000.00	fr. 11'600'000.00
2009	fr.	7'308'000.00	fr.	4'292'000.00	fr. 11'600'000.00
2010	fr.	8'190'000.00	fr.	4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2011	fr.	8'190'000.00	fr.	4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2012	fr.	8'190'000.00	fr.	4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2013	fr.	8'719'200.00	fr.	5'120'800.00	fr. 13'840'000.00
2014	fr.	9'820'251.00	fr.	5'767'449.00	fr. 15'587'700.00
2015***	fr.	10'905'790.00	fr.	4'673'910.00	fr. 15'579'700.00
<b>Totaux</b>	<b>fr.</b>	<b>121'475'741.00</b>	<b>fr.</b>	<b>84'281'659.00</b>	<b>fr. 205'757'400.00</b>

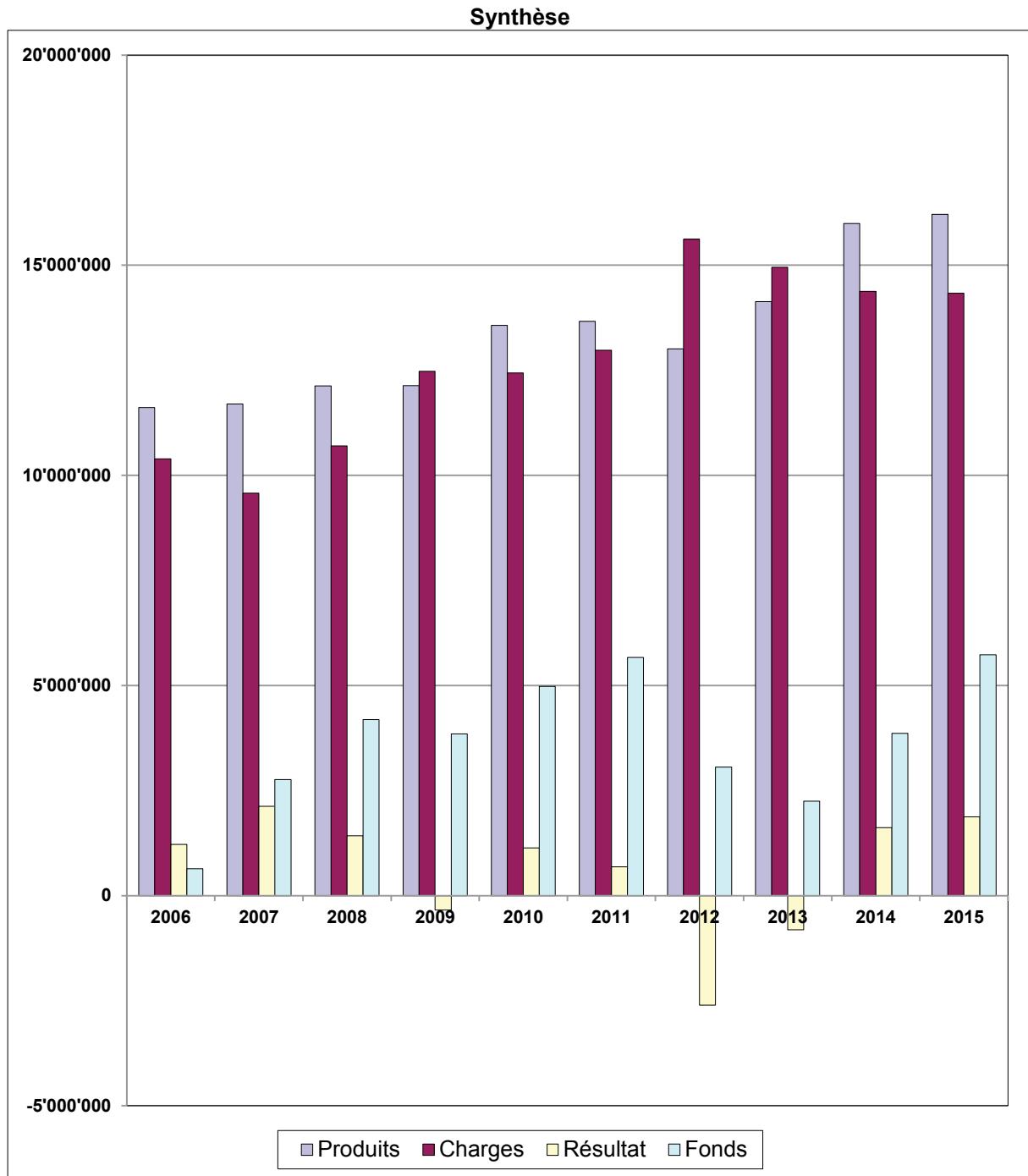
\* 61% canton / 39% communes selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

\*\* 63% canton / 37% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

\*\*\* 70% canton / 30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

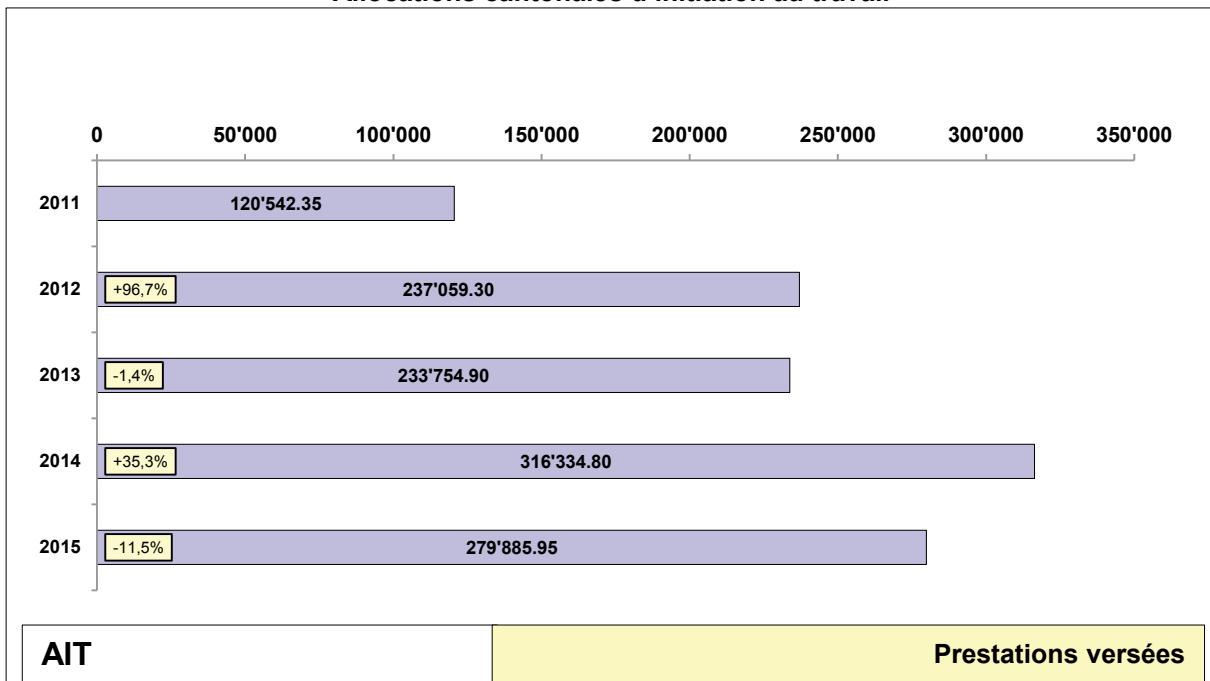
### Résultat annuel et situation finale

Année		Montant
Situation 2005	fr.	-581'221.49
2006	fr.	1'220'968.00
2007	fr.	2'122'526.51
2008	fr.	1'425'634.92
2009	fr.	-340'996.05
2010	fr.	1'133'951.83
2011	fr.	686'861.67
2012	fr.	-2'607'350.53
2013	fr.	-815'941.00
2014	fr.	1'615'615.53
2015	fr.	1'874'069.25
<b>Total</b>	<b>fr.</b>	<b>5'734'118.64</b>

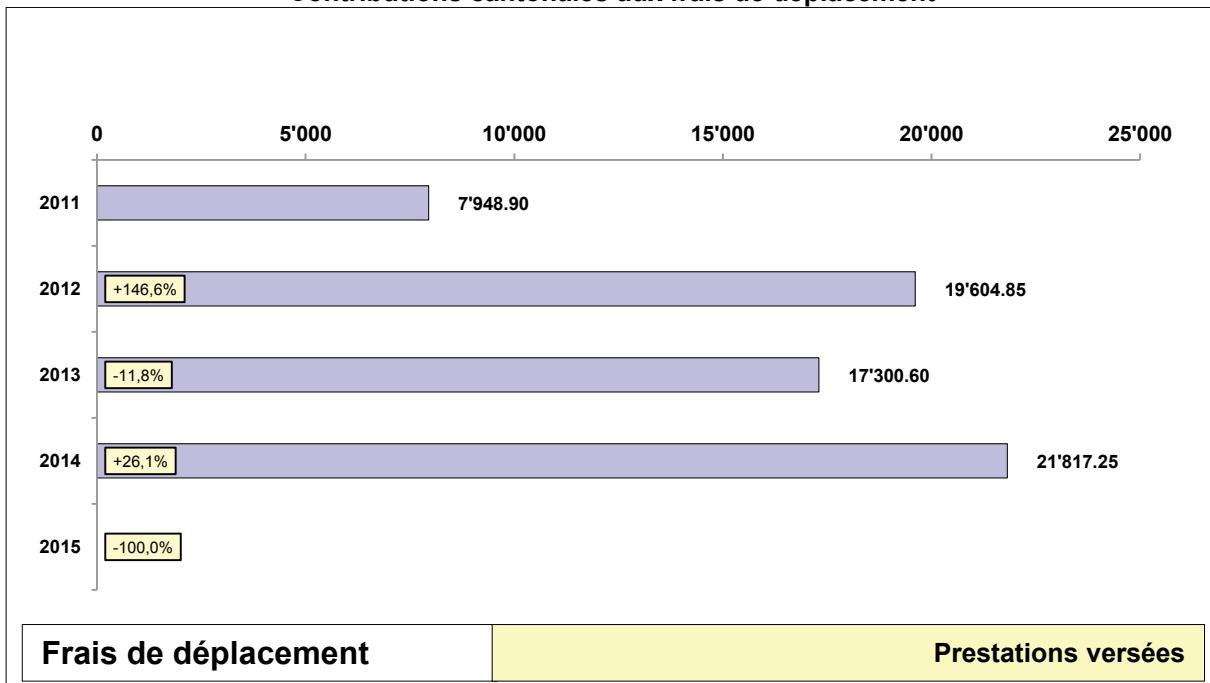


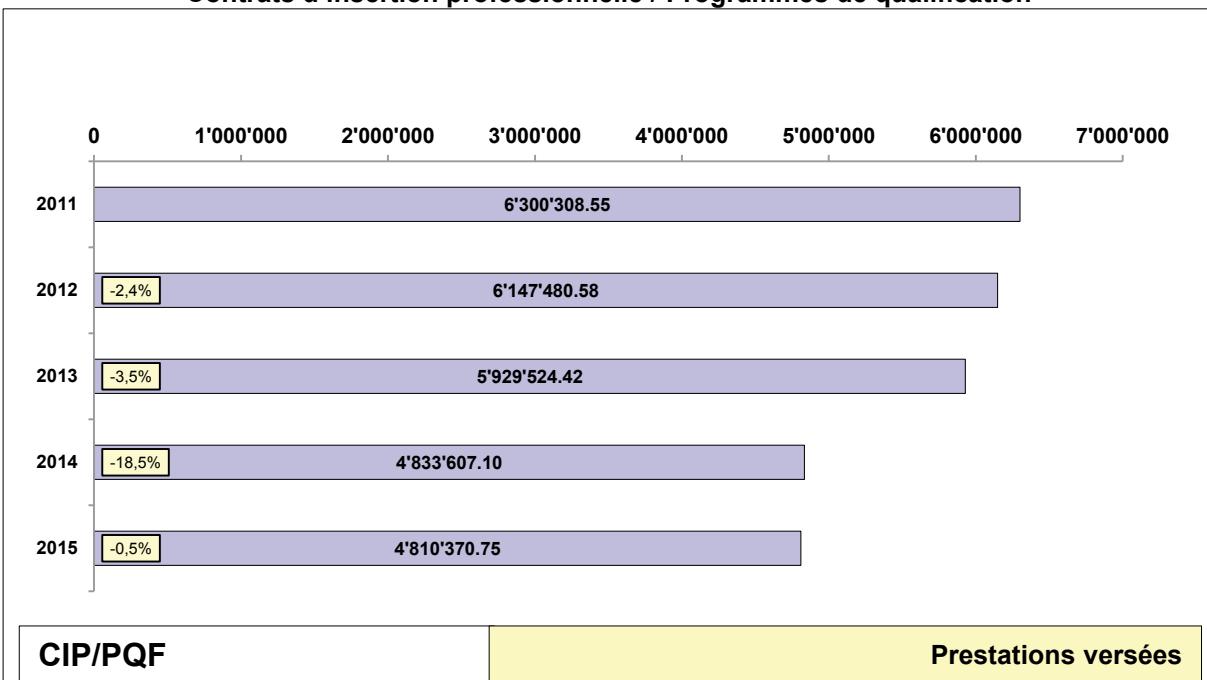
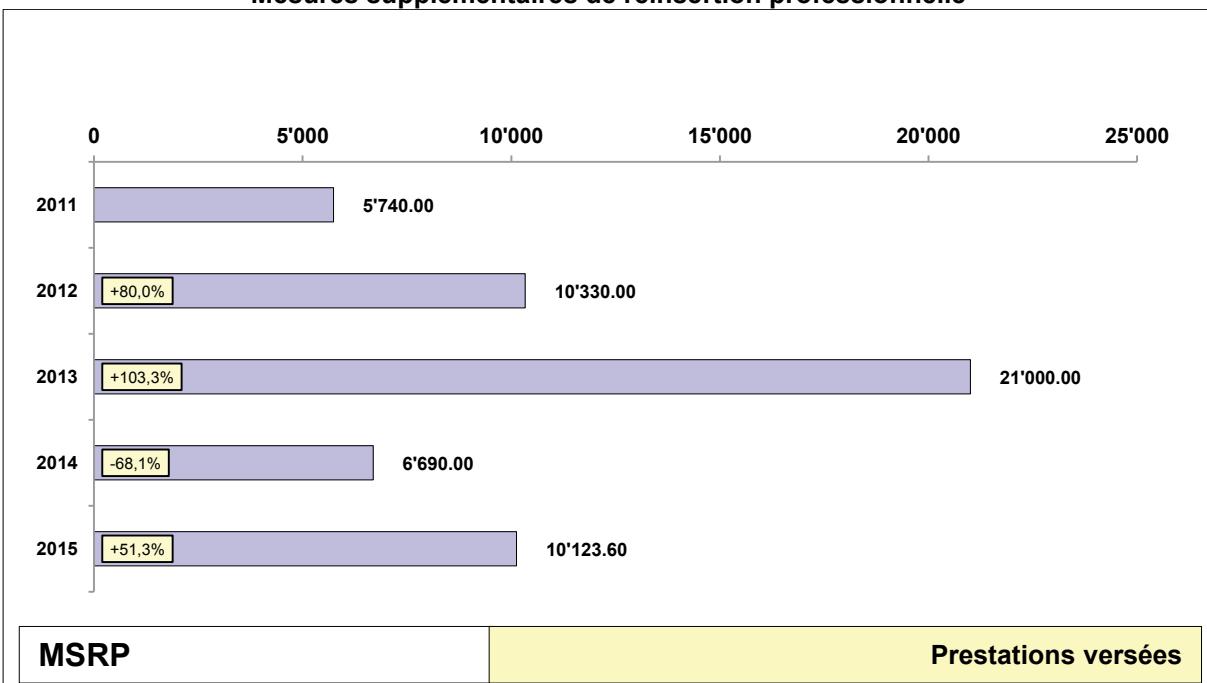
### Evolution des mesures

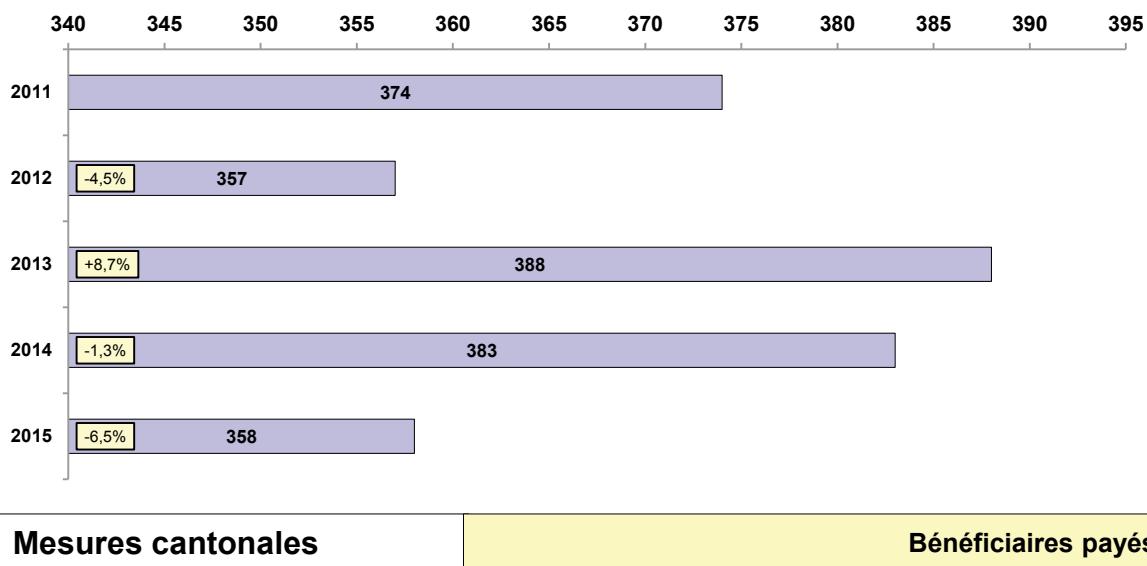
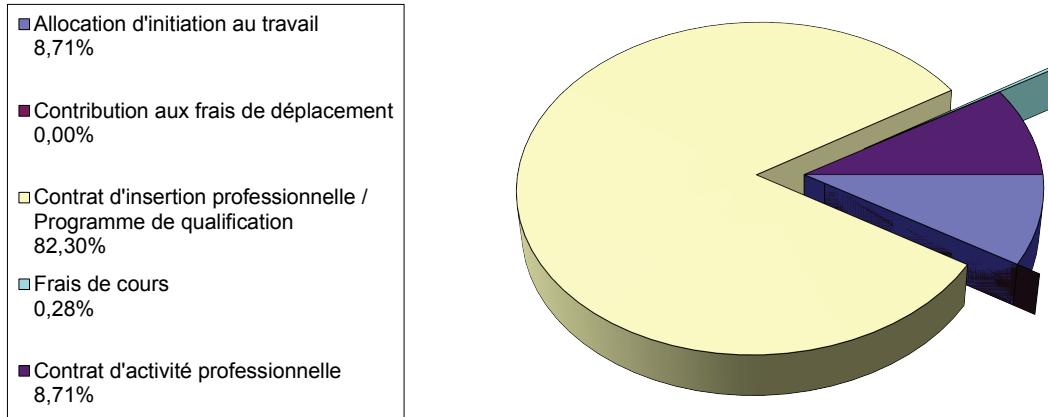
#### Allocations cantonales d'initiation au travail



#### Contributions cantonales aux frais de déplacement



**Contrats d'insertion professionnelle / Programmes de qualification****Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle**

**Nombre de bénéficiaires de mesures****Nombre de bénéficiaires par mesure**

#### **4.3 Administration**

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

#### **4.4 Surveillance**

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

#### **4.5 Révision des comptes**

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.

## 5. GETAC

## 5.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2015		Ecart au compte 2014
	Détail Fr.	Somme Fr.	Fr.
<b>Charges</b>			
<b>Mesures de placement</b>			
<b>Mesures fédérales</b>			
Frais de cours	4'185.00	402'987.10	- 94'683.85
Frais divers	-		
<b>Mesures cantonales</b>			
Salaire brut et charges sociales	398'802.10		
Frais de cours	398'262.10		
Frais divers	540.00		
<b>Frais d'administration</b>			
Salaire brut et charges sociales	504'776.50	574'278.70	+ 7'418.70
Location	36'457.55		
Matériel de bureau	4'684.25		
Assurances	1'792.20		
Déplacements	4'623.35		
Formation	3'034.10		
Frais d'envoi et téléphonie	4'591.90		
Immobilisations : acquisition et amortissement	2'709.95		
Frais de maintenance	10'713.35		
Taxes, frais bancaires et divers	895.55		
Frais de relations publiques	-		
<b>Total charges</b>		977'265.80	
<b>Produits</b>			
<b>Financement</b>			
<b>Confédération (SECO)</b>			
Coutts afférents au projet	437'032.85	972'527.75	- 84'115.15
<b>Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)</b>			
Coutts afférents au projet	437'032.85		
Mesures cantonales : versement du salaire net	505'494.90		
<b>Communes (Centres Médicaux Sociaux)</b>			
Frais d'organisation de mesure LIAS	181'225.80		
<b>Intérêts</b>			
<b>Produits divers</b>			
<b>Total produits</b>		13.05	- 45.00
		4'725.00	- 3'105.00
		977'265.80	

**Bilan**

	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>				
Caisse	-		-	-
Comptes courants - débiteurs	197'083.20	15'205.55	68'040.15	- 129'043.05
Demandes de restitution - général		52'830.00		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		4.60		
Avoir impôt anticipé				
Actifs de régularisation	108'083.40		87'780.25	- 20'303.15
Immobilisations	10'050.35		6'720.60	- 3'329.75
<b>Total actif</b>	<b>315'216.95</b>		<b>162'541.00</b>	- 152'675.95
<b>Passif</b>				
Créanciers	94'268.05		126'395.00	+ 32'126.95
Comptes de passage	10'050.35		6'720.60	- 3'329.75
Passifs transitoires	210'898.55		29'425.40	- 181'473.15
<b>Total passif</b>	<b>315'216.95</b>		<b>162'541.00</b>	- 152'675.95

## 5.2 Mission

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les centres médico-sociaux (CMS), GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire, d'un réseau de contacts élargi et de différentes journées d'orientation/formation en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste donc à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

## 5.3 Types de mesures

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi :

### ▪ Mesures fédérales

- Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
- Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.

### ▪ Mesures cantonales

- Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épousé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
- Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

## 5.4 Activité principale du coordinateur, le placement

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé "accord d'objectifs"). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi. L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.

## 5.5 Types de postes proposés

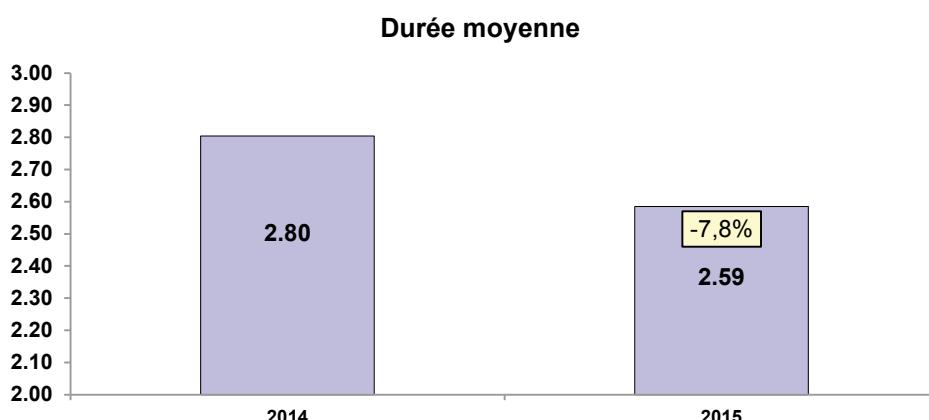
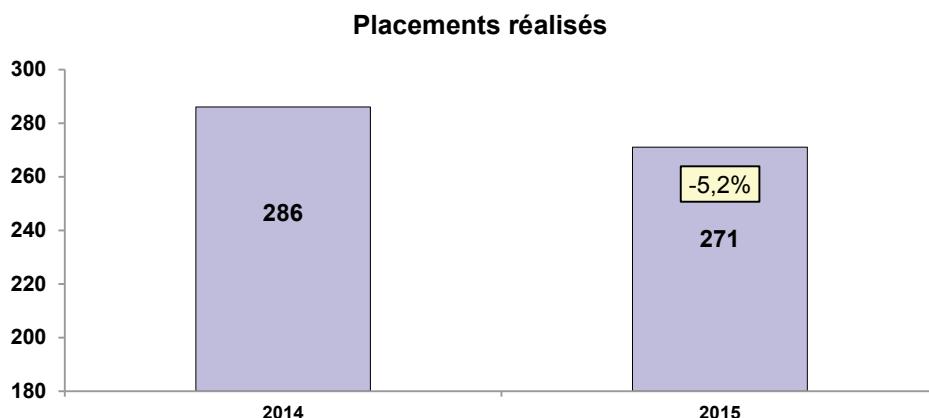
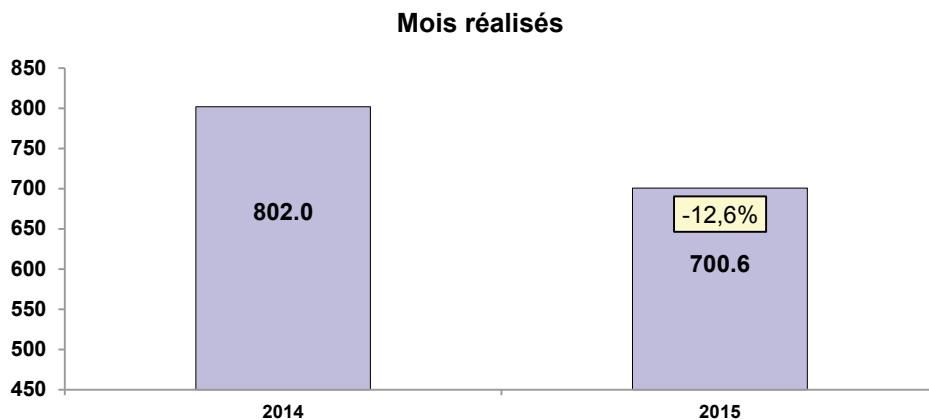
La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements "sur mesure" et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

## 5.6 Suivi et encadrement

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et - si nécessaire - à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

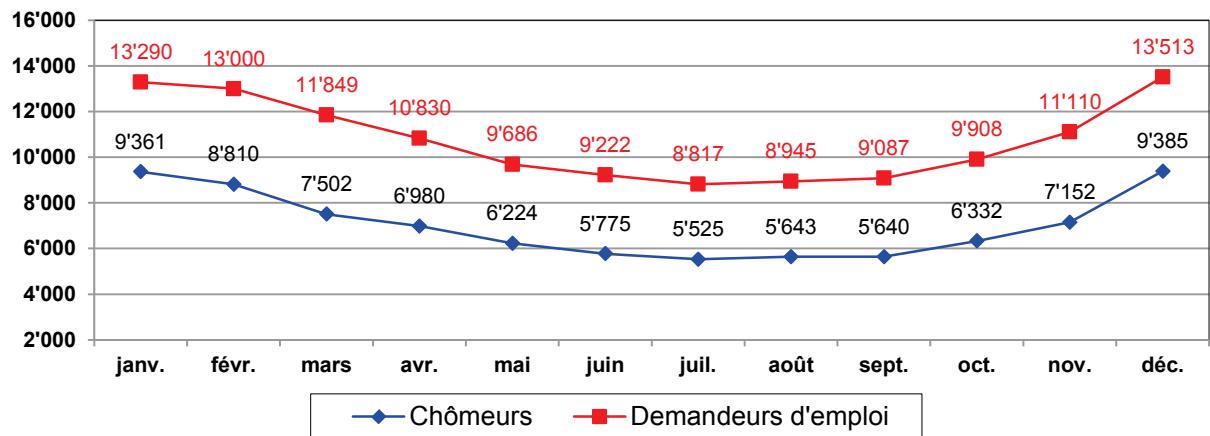
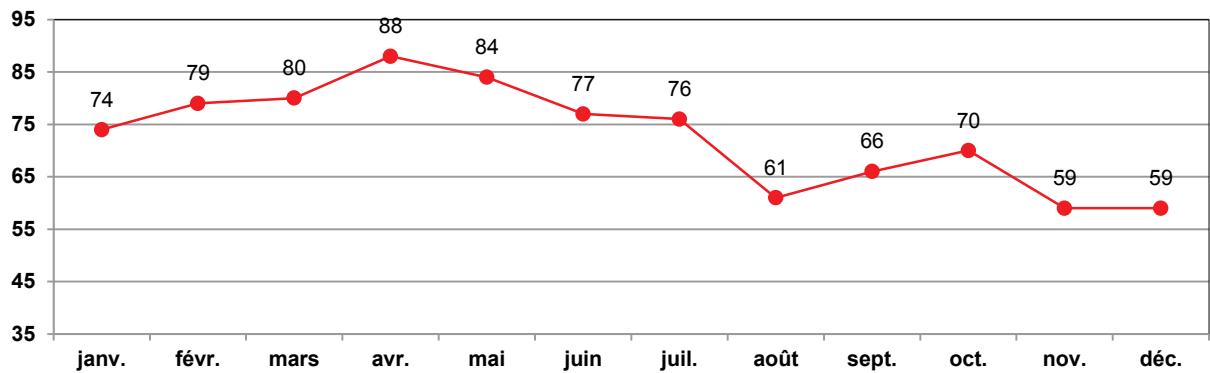
## 5.7 Comparaison avec les années précédentes

	2014	2015
Mois réalisés	802.0	700.6
Placements	286	271
Durée	2.80	2.59



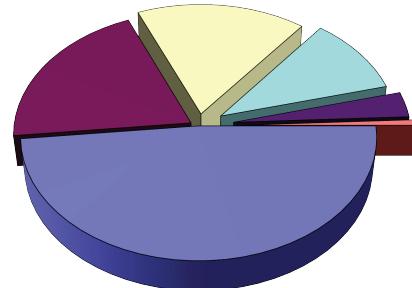
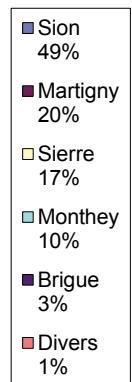
En 2015, GETAC a réalisé 271 contrats pour 700.6 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une baisse par rapport à l'année 2014 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.59 mois en 2015, situation en retrait par rapport à celle de 2014.

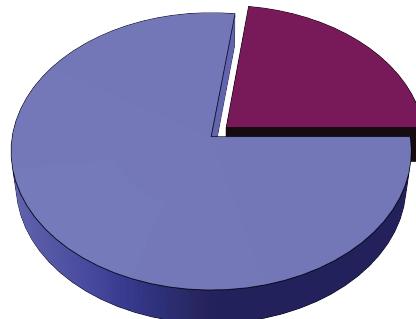
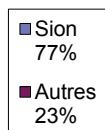
**Evolution du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi en Valais****Evolution du nombre de personnes en activité chez GETAC**

En moyenne annuelle, le taux de chômage valaisan est passé de 4.2% en 2014 à 4.3% en 2015.

Durant l'année 2015, la fréquentation moyenne s'est élevée à 73 participants contre 81 l'année précédente, soit 10% de baisse.

**Attribution des mandats :  
Proportion par ORP**

Sion	131
Martigny	55
Sierre	46
Monthey	28
Brigue	9
Divers	2

**Réalisation des placements :  
Proportion entre les régions**

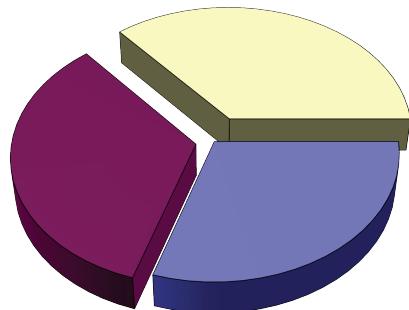
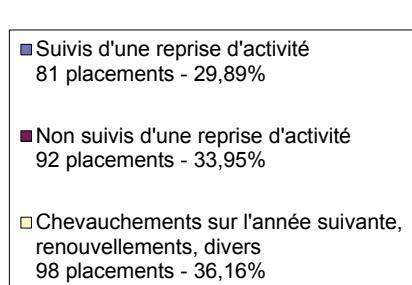
## Analyse des résultats

Les graphiques présentés ci-dessous démontrent que :

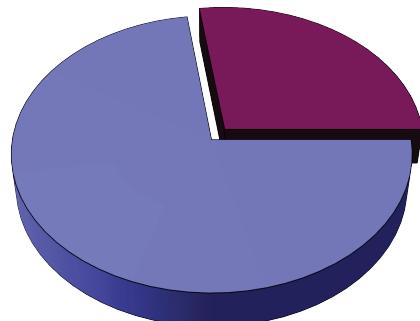
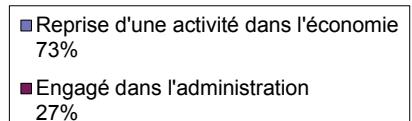
- 30% des 271 participants enregistrés en 2015 ont retrouvé un emploi durant leur mesure.

Parmi ces 30% (81 participants) ayant retrouvé un emploi, 27% (22 participants) ont été engagés au sein de l'administration cantonale (tous contrats confondus).

### Résultat global



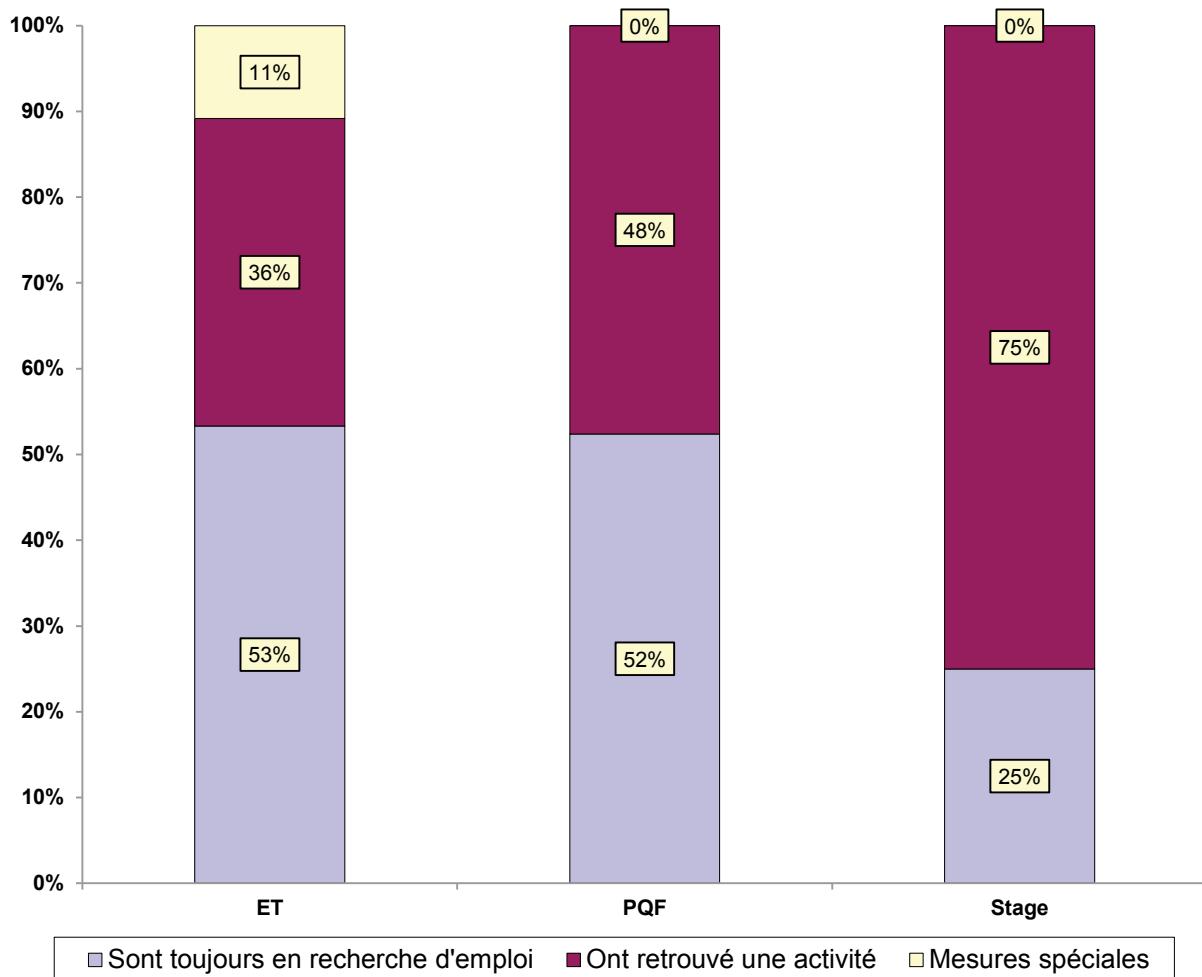
### Types de reprises d'activité



- De plus, GETAC a traité pas moins de 500 dossiers en 2015, dont 208 n'ont pas pu se concrétiser, soit 41.6%.

98 dossiers demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

## 5.8 Résultat global des mesures par type de contrats



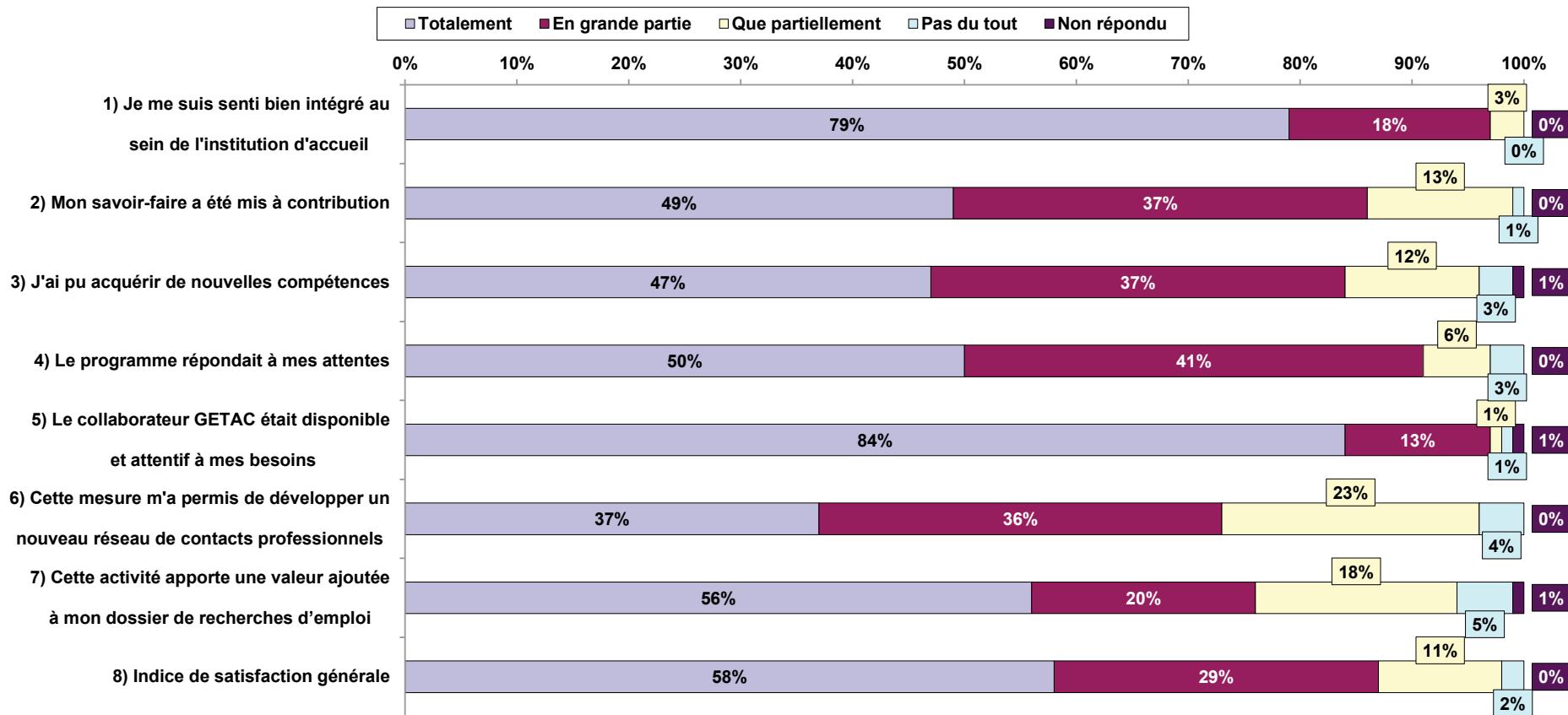
En 2015, 36% des participants aux ET ont retrouvé un emploi en cours de mesure (39% en 2014).

En 2015, 48% des participants aux PQF ont retrouvé un emploi en cours de mesure (30% en 2014).

Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en hausse (75% contre 64% en 2014).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 53% (43% en 2014).

## 5.9 Résultat du sondage



Ce graphique résulte d'un sondage effectué auprès des participants GETAC durant l'année 2015. A savoir que 88% des 170 personnes interrogées y ont donné suite.

A relever plus particulièrement, le pourcentage élevé d'"en grande partie" et "totalement", en lien avec la disponibilité du coordinateur GETAC (97%) et l'intégration au sein de l'Administration Cantonale (97%). Quant au pourcentage relatif aux attentes des assurés, il s'élève à 91% et celui lié à l'indice de satisfaction générale à 87%.

## **5.10      Surveillance**

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'inspection des finances, exerce la surveillance.

## **5.11      Révision des comptes**

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.